

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
12/10/21

Dossier complet le :
06/01/22

N° d'enregistrement :
2021-11705

1. Intitulé du projet

Dossier de régularisation d'une activité existante de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux au titre de la rubrique 2718.2, et de déchets non dangereux au titre de la rubrique 2713.2 de la nomenclature ICPE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale PYRENEES METAUX

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale PARIS AMBRE (Co-gérante)

RCS / SIRET 8 2 1 8 6 3 4 9 5 0 0 0 1 5 Forme juridique Société à responsabilité limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Rubriques faisant l'objet de la demande de régularisation au vue des surfaces des installations et quantités de déchets associées aux activités de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux (2718.2 (quantité de déchets dangereux (batteries et/ou pots catalytiques) susceptible d'être présente > 1 tonne)) et de déchets non dangereux (2713.2 (surface occupée par le stockage des métaux et des déchets de métaux supérieure à 1000 m ²)).
1°b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Pyrénées Métaux, située dans la zone de Berlanne à Morlaàs (64), est spécialisée dans le rachat, la récupération et le recyclage de métaux ferreux et non ferreux, ainsi que dans la récupération et le regroupement de déchets dangereux (batteries usagées et pots catalytiques). A ce titre, le site est soumis aux rubriques ICPE suivantes : [2710.1b, 2710.2b, 2711.2, 2713.2 (régime DC)], [2714.2 (régime D)] et [2718.2 (régime DC)]. Etant donné la quantité de déchets dangereux répondant à l'activité de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux (à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793) supérieure à 1 tonne, la situation administrative du site doit être régularisée au profit du régime de l'autorisation. Pour les mêmes raisons, la surface de l'activité régie par la rubrique 2713.2 étant supérieure à 1000 m², la situation administrative du site doit être régularisée au profit du régime de l'enregistrement.

Dans le cadre de la régularisation du site, l'exploitant souhaite également réaménager les aires de stockage des déchets dangereux et non dangereux collectés sur site avec l'étanchéification d'une partie de son site pour optimiser le tri et le stockage sous rétention. La surface à imperméabiliser sera inférieure à 10 000 m². Le réseau de gestion des eaux pluviales et effluents du site sera modifié en conséquence afin d'intégrer les nouvelles surfaces imperméabilisées.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la demande est de régulariser la situation administrative de 2 activités régies par la nomenclature ICPE. La déclaration initiale réalisée en août 2016 n'est plus adaptée au vue des activités actuelles du site pour les rubriques 2713.2 et 2718.2. Le régime associé à ces rubriques actuel relève réciproquement de la déclaration et de la déclaration avec contrôle. La présente demande permettra de prendre en compte des surfaces d'activité mieux adaptées pour la rubrique 2713.2 relevant du régime de l'enregistrement ($> 1000 \text{ m}^2$), et les quantités de déchets dangereux regroupés sur site avant envoi vers les centres de traitement / valorisation pour la rubrique 2718.2 ($> 1 \text{ T}$). Pour le 1er point, un réaménagement des cellules et dalles de stockage des déchets permettra de mieux optimiser les surfaces dédiées au stockage de déchets. Pour le 2d point, la régularisation de la capacité de stockage (regroupement) de déchets dangereux permettra d'optimiser la logistique routière associée au regroupement de batteries et pots catalytiques avant envoi vers les centres de prises en charge. Actuellement, la capacité étant limitée à 1 tonne, cela engendre des enlèvements par transporteur (camions) fréquents. En passant la capacité autorisée à 25 tonnes, cela permettra de planifier des enlèvements par transporteur moins fréquent (et donc de réduire les impacts du site associés au trafic routier). En parallèle, le réseau de gestion des effluents (EP, EV) sera modifié pour une mise en conformité. Les installations existantes permettent déjà de stocker cette quantité de 25 T sans modification majeure du site (ajout de rétentions mobiles sous les DD, pas d'augmentation de surface de la rubrique 2718, simple régularisation du volume de l'activité).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux envisagés dans le cadre de l'amélioration et l'optimisation des zones de stockage de déchets dangereux et non dangereux consistent à :

- Modifier l'accès principal du site afin de mieux fluidifier et sécuriser les voies de circulation au sein du site, et notamment dissocier les voies d'accès pour le dépôt des déchets amenés sur site et pour l'accès du personnel exploitant, des voies d'accès des camions bennes venant charger les déchets à évacuer. Il s'agit de modifier le portail existant et la clôture par la mise en place de 2 portails distincts et clôture associée.
- Réaliser des travaux d'excavation afin de mettre en conformité le réseau des eaux pluviales et effluents (eaux vannes, eaux pluviales potentiellement polluées) du site conformément à la réglementation en vigueur.
- A l'issue des travaux de réfection des réseaux enterrés, reprise des dalles extérieures, et imperméabilisation des voies d'accès et de circulation du site.
- Réaménager le bâtiment existant (reprise des dalles fissurées ou endommagées, sécurisation des accès piéton).

Une partie de ces travaux nécessitera une période d'inactivité sur le site afin de réaliser les travaux en sécurité, et de respecter les temps de séchage des dalles de rétention à réaliser / réparer. En prévision des travaux de reprise de la dalle, des sondages de sols ont été réalisés courant octobre 2021 pour vérifier le caractère pollué ou non des terrains du site avant travaux.

La régularisation de la quantité de stockage de déchets dangereux (25T) ne s'accompagnera pas d'une augmentation de la superficie de l'établissement. (superficie du site inchangée, superficies existantes réorganisées et optimisées). Les batteries et D3E des véhicules mobiles sont stockés sur une dalle imperméabilisée dans le bâtiment principal, avec en complément des rétentions mobiles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités quotidiennes du site sont :

- la collecte de déchets ferreux et non ferreux, de nature dangereuse (batteries et pots catalytiques) et non dangereuse sur site amenés par des particuliers, et des garages de l'agglomération de Pau
- le tri des dits déchets en différents flux (déchets dangereux dissociés des déchets non dangereux, cellules de stockage des déchets différentes selon la nature du déchet à trier (inox, zinc, câble aluminium, cuivre, ferraille, etc.)
- l'organisation de la logistique des enlèvements de déchets vers les filières de valorisation / traitement de déchets (enlèvements par camions bennes et transporteurs spécialisés)

Aucune activité de transformation, traitement de déchets n'est exercée sur le site. Il s'agit d'une activité de regroupement, transit et tri avant envoi vers les filières de prises en charge des déchets adaptés en fonction de la nature du déchet.

L'activité du site nécessite l'emploi d'engins de manutention, de moyens logistiques (camions bennes, transporteur).

Les prélèvements du site se limitent à l'eau potable pour les sanitaires et bureaux administratifs (prélèvement sur le réseau d'eau potable de la commune), ou à l'eau nécessaire au nettoyage des locaux, aires de stockage ou engins de manutention (prélèvement sur le réseau d'eau potable de la commune).

Les rejets du site se limitent aux eaux pluviales collectées sur le site (toitures et aires de stockage et parking extérieurs), et eaux vannes, eaux de nettoyage du site. Les rejets atmosphériques se limitent aux gaz d'échappement des véhicules venant sur site et engins de manutention. Aucune problématique particulière d'odeur au vue des activités exercées.

Les déchets dangereux (batteries, pots catalytiques) sont stockées sur dalle étanche. Des rétentions mobiles supplémentaires sont prévues sous les bacs de stockage des DD.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Soumission à une demande d'autorisation environnementale unique au titre de la réglementation des ICPE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation (rubrique 2718.2) et nature des déchets dangereux relevant de la rubrique 2718.2	25 tonnes (batteries usagées et pots catalytiques)
Surface imperméabilisée dans le cadre du réaménagement extérieur des voiries	1752 m ² (voir plan en pièce jointe)
Surface des stockages de métaux / déchets de métaux non dangereux (rubrique 2713.2)	>1000 m ² (voir plan en pièce jointe)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

23 rue du pont-long 64160 Morlaàs
2 parcelles concernées par le site

Section AA - Parcalle 000 AA 42
(surface : 2960 m²) - 29 rue du
pont-long 64160 MORLAAS

Section AX - Parcalle 000 AX 29
(surface : 1056 m²) - Landes du pont
long - 64160 BUROS

Aucune extension du site n'est
prévue dans le cadre du projet.

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 18' 22" O Lat. 43° 19' 40" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " . Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " . Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

Morlaàs
Buros

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui **Non**

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. ZNieff la plus proche à plus de 1 km du site (ZNIEFF de type II : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAVE DE PAU ET SES ANNEXES HYDRAULIQUES) Pour information, les rejets aqueux du site (eaux vannes, eaux pluviales) sont raccordés au réseau de la commune.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin de l'Adour, à l'amont de la confluence avec les Gaves. Néanmoins, très peu de consommation d'eau sur le site
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe en dehors de tout périmètre de captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale. Plus proche captage d'eau privatif situé à plus de 3,5 km, et plus proche captage d'eau collectif avec périmètre de protection situé à plus de 5,8 km.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Site Natura 2000 le plus proche à plus de 1 km : Natura 2000 - Directive Habitats (FR200781 - Gave de Pau). Pour information, les rejets aqueux du site (eaux vannes, eaux pluviales) sont raccordés au réseau de la commune.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements du site se limitent à l'eau potable pour les sanitaires et bureaux administratifs (prélèvement sur le réseau d'eau potable de la commune), ou à l'eau nécessaire au nettoyage des locaux, aires de stockage ou engins de manutention (prélèvement sur le réseau d'eau potable de la commune). Volume estimé à moins de 100 m3/an
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'utilisation ou de fabrication de matériaux dans le cadre des activités. Evacuation possible de matériaux lors de la phase de réaménagement du site (gravats, terres, etc.).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'utilisation ou de fabrication de matériaux dans le cadre des activités. Apport de matériaux nécessaire à la réalisation des travaux de réaménagement des cellules et dalles de stockage, et zones extérieures du site (voies, aires de stationnement des véhicules). Estimation de la quantité de béton à approvisionner pour le chantier 730 m3 environ. Apport de matériau dans le cadre de la réfection du réseau d'eaux pluviales (tuyaux, séparateur / déboucheur, casier type SAUL, pompe de relevage, etc.)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Implantation du site en zone urbaine et industrielle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Site Natura 2000 le plus proche à plus de 1 km : Natura 2000 - Directive Habitats (FR200781 - Gave de Pau). Pour information, les rejets aqueux du site (eaux vannes, eaux pluviales) sont raccordés au réseau de la commune.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Implantation du site en zone industrielle, urbaine, sur un site déjà existant
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT sur les communes de Buros et Morlaàs. Canalisations de matières dangereuses recensées sur les communes de Buros et Morlaàs, mais site en dehors des zones d'effets (source Géorisques).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation par une crue torrentielle ou à montée rapide des eaux (mais absence de TRI, PAPI et PPRI). Site hors zone inondable Séisme (zone de sismicité 4) Source Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire (absence de rejets notables de polluants dans l'eau ou dans l'air en fonctionnement normal).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic routier associé à l'amenée des déchets sur site, et l'enlèvement des déchets pour évacuation vers centre de prise en charge des déchets : Trafic estimé à 50-80 véh / jour en moyenne. Exutoires fournis en annexe Optimisation des camions pour l'enlèvement des déchets dangereux dans le cadre de la présente demande (réduction du nombre de rotation de camions pour cette activité en particulier).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic routier associé aux activités et manipulation des déchets sur site. Etude bruit réalisée en octobre 2020. Aucune problématique de nuisance sonore identifiée.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune problématique particulière d'odeur au vue des activités exercées.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des chocs peuvent être ressentis ponctuellement lors des chargements / déchargements de déchets. Cela ne constitue pas en soit une activité génératrice de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Pas d'éclairage extérieur nocturne.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Les rejets atmosphériques se limitent aux gaz d'échappement des véhicules venant sur site et engins de manutention. Possible mises en suspension de poussières / particules lors de la manipulation des déchets
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Les rejets du site se limitent aux eaux pluviales (EP) collectées sur le site (toitures et aires de stockage et parking extérieurs), et eaux vannes, eaux de nettoyage du site. (dernière campagne de suivi fournie en pièces jointes pour caractérisation des rejets du site). EP renvoyées vers le réseau de la commune après passage en séparateur-déboucheur (voir annexe pour détail avec schéma de principe en projet). Travaux d'amélioration de la gestion des eaux pluviales, et eaux vannes.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Les rejets du site se limitent aux eaux pluviales collectées sur le site (toitures et aires de stockage et parking extérieurs), et eaux vannes, eaux de nettoyage du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Les déchets émis par l'activité du site se limitent aux déchets ménagers, et nettoyage du décanteur (annuel). Pas de déchets inertes générés en temps normal, uniquement lors de la phase de chantier (réaménagement du site)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Plus proches projets soumis à un examen au cas par cas :

- * Identifiant Garance 2016-002588 / identifiant Cerfa 2016-2588 (Défrichement de 16952 m² préalable à la construction de 38 maisons individuelles à Morlaàs (64)) - Distance d'éloignement : environ 535 m
- * Identifiant Garance 2014-00x348 / identifiant Cerfa F07214P0348 (Défrichement de 2,2 ha pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage) - Distance d'éloignement : environ 950 m
- * Identifiant Garance 2015-001332 / identifiant Cerfa F07215P0246 (Aménagement du lotissement d'activites "Polaris") - Distance d'éloignement : environ 920 m
- * Mise en service de l'entrepôt Amazon (implanté rue d'Ayguelongue) début octobre 2021. Activité génératrice de transport de véhicule sans lien avec les activités déjà existantes exercées par la société Pyrénées Métaux (elle-même utilisatrice de moyens logistiques), dans une zone faisant l'objet d'un trafic PL / VL déjà existant.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des activités du site (régularisation d'une activité sur un site existant) faisant l'objet de la présente demande, des faibles impacts identifiés, et l'absence d'enjeux significatifs à proximité du site, une évaluation environnementale semble disproportionnée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Partie 4.6 - Localisation du projet : Cartographie situant les parcelles cadastrales occupées par la société Pyrénées Métaux
Partie 5 - Présence de captage : Localisation des captages les plus proches
Partie 6.1 - Incidences du projet - Nuisances : Rapport de mesures acoustiques réalisées en octobre 2020, dernier rapport de mesures des rejets aqueux du site (juillet 2021)
Partie 6.1 - Incidences du projet - Milieu naturel : Cartographie situant le site par rapport aux zones naturelles protégées proches
Partie 6.1 - Emission - rejets liquides : dernière campagne de suivi des rejets aqueux du site
Annexes complémentaires : plans existant et futur du site avec les surfaces imperméabilisées, plans existant et futur des réseaux EP et EV, explications complémentaires des exutoires des déchets, et du principe du nouveau réseau d'EP. Chiffrages des travaux en cours

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Morlaàs

le

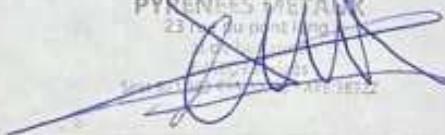
06.01.2022

Signature

PYRENEES METALUX

23 route du mont luna

64220 MORLAÀS





Buros

SOCIETE
PYRENEES METAUX

Légende :

Limites de propriété du site Pyrénées Métaux

0 500 1000 m

PLAN DE SITUATION AU 1/25000 DE LA SOCIETE PYRENEES METAUX
IMPLANTEE AU 23 RUE DU PONT-LONG 64160 MORLAAS - FRANCE

(Source : fond de plan IGN - carte au 1/25000)

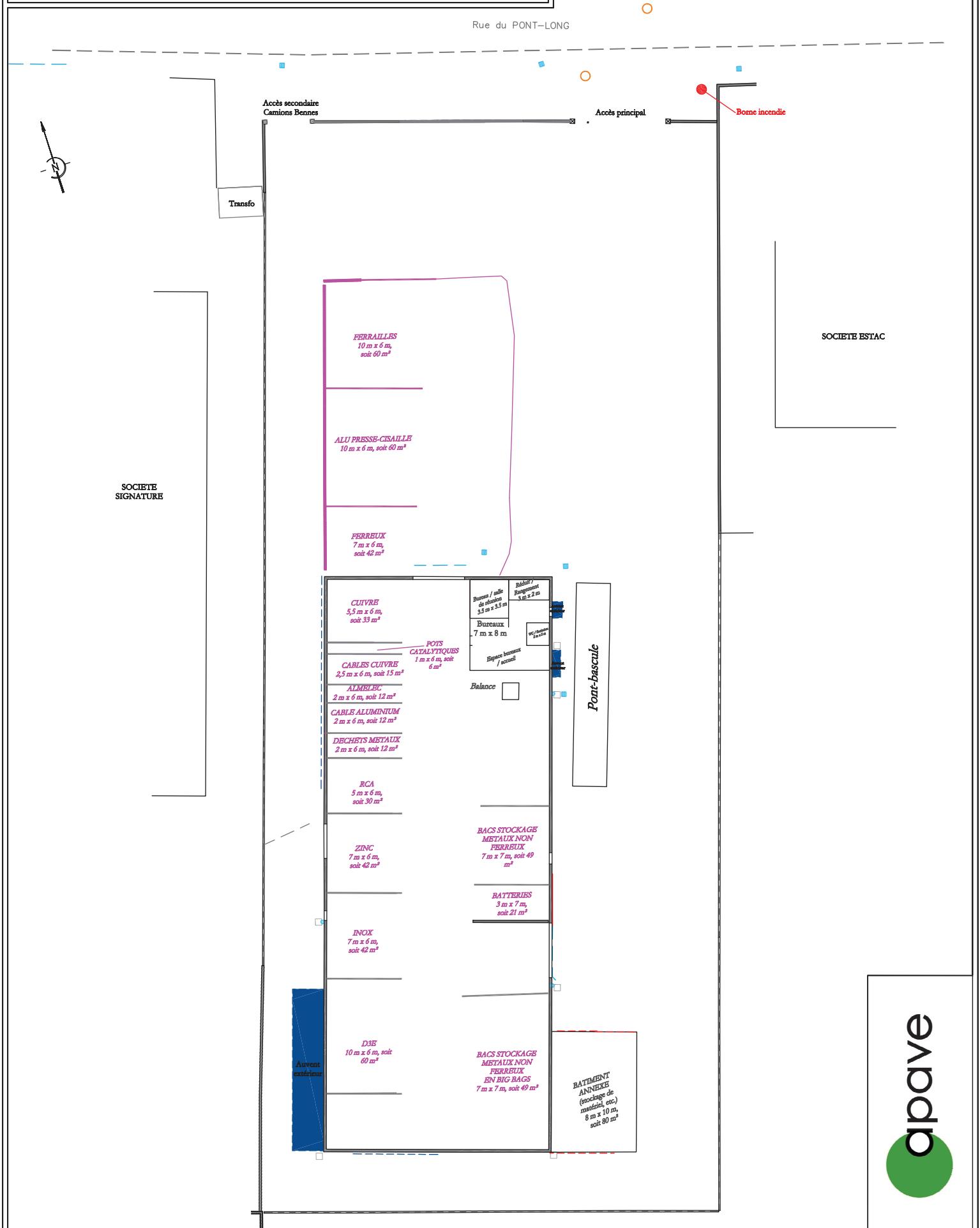
**PRISES DE PHOTOGRAPHIES DE LA SOCIETE PYRENEES METAUX
DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN**



Propriété de la Société PYRENEES METAUX

PLAN FUTUR DU SITE

Affaire APAVE A533674284.1 - Date : Novembre 2021



Département des Pyrénées-Atlantiques
Communes de BUROS et MORLAAS

Sections AA et AX - Rue du Pont-Long

Propriété de la Société PYRENEES METAUX
PLAN DES FUTURES SURFACES
IMPERMEABILISEES DU SITE

Affaire APAVE A533674284.1 - Date : Novembre 2021

Rue du PONT-LONG

1:2000

SOCIETE
SIGNATURE

SOCIETE ESTAC

apave

Accès secondaire
Camions Bennes

Transfo

Accès principal

Borne incendie

SITUATION FUTURE
FERRAILLE
325 m²

SITUATION FUTURE
AGS
7 m x 6 m, soit 42 m²

SITUATION FUTURE
PRESSE CISAILLE
3,5 m x 6 m, soit 21 m²

SITUATION FUTURE
ALU
7 m x 6 m, soit 42 m²

SITUATION FUTURE
FERREROX
7 m x 6 m, soit 42 m²

CUIVRE
5,5 m x 6 m,
soit 33 m²

CABLES CUIVRE
2,5 m x 6 m, soit 15 m²

ALMELIC

2 m x 6 m, soit 12 m²

CABLE ALUMINIUM
2 m x 6 m, soit 12 m²

DECHEETS METAUX
2 m x 6 m, soit 12 m²

RCA
5 m x 6 m,
soit 30 m²

ZINC
7 m x 6 m,
soit 42 m²

INOX
7 m x 6 m,
soit 42 m²

D3E
10 m x 6 m, soit
60 m²

Avant
extérieur

Aire de circulation
intérieure (sortie du
bâtiment)
250 m²

Voie de circulation
intérieure
795 m²

Bureau / cellule
de réception
3,5 m x 3,5 m

Bureau / cellule
de réception
3,5 m x 2 m

Bureau / cellule
7 m x 8 m

WC / toilettes
3 m x 1,5 m

Salles de réunion
3 m x 3 m

Balance

Pont-haule

Parking bennes
et camions
7 m x 15 m
par 105 m²

BACS STOCKAGE
METAUX NON
FERRUEX
7 m x 7 m, soit 49
m²

BATTERIES
3 m x 7 m,
soit 21 m²

BATIMENT

ANNEKE

(stockage de
matériel, etc.)

8 m x 10 m,

soit 80 m²

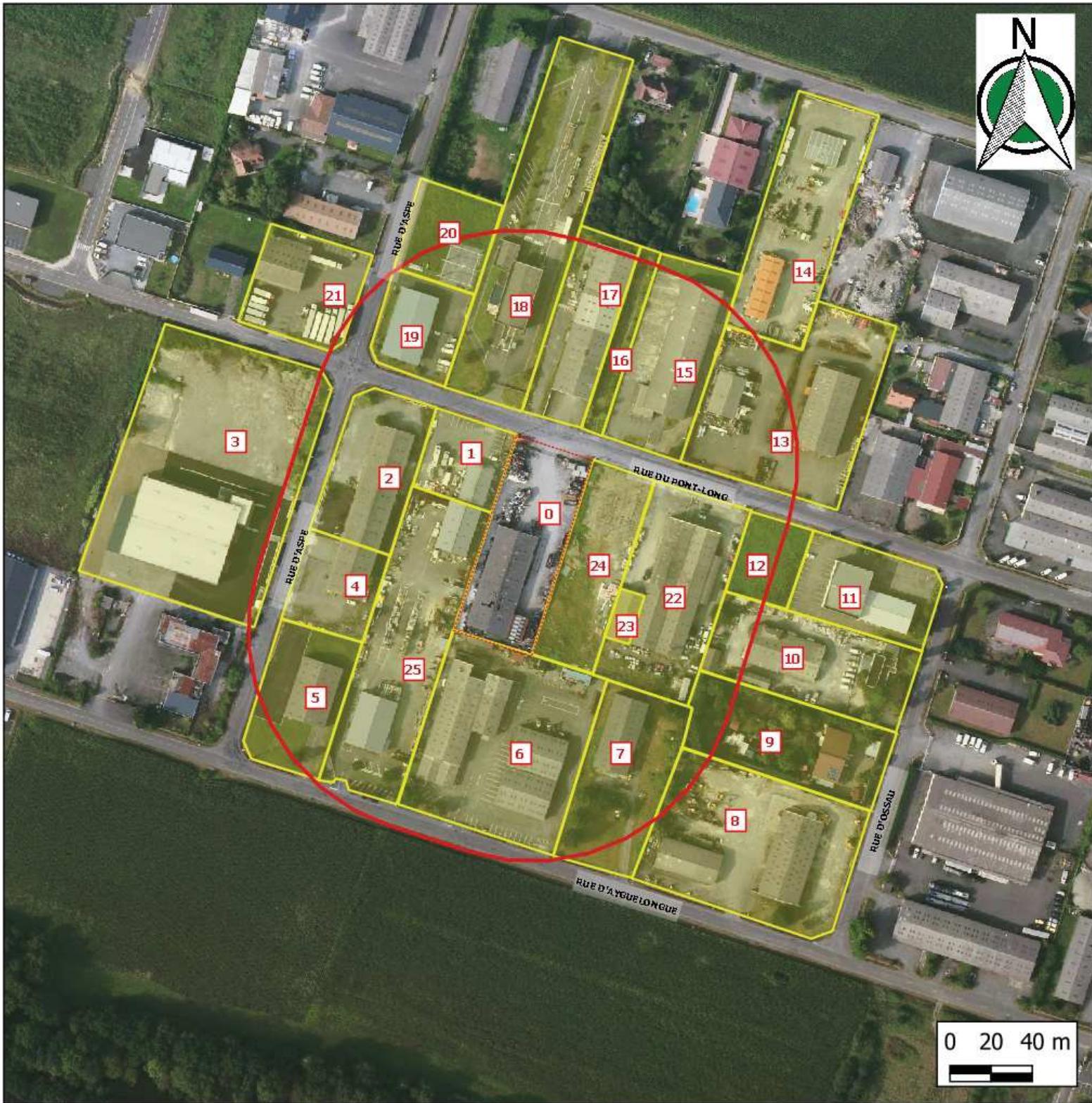
Parking VZ
personnel et
visiteurs

7 m x 10 m

soit 70 m²

soit 70 m²

BACS STOCKAGE
METAUX NON
FERRUEX
EN BIG BAGS
7 m x 7 m, soit 49 m²

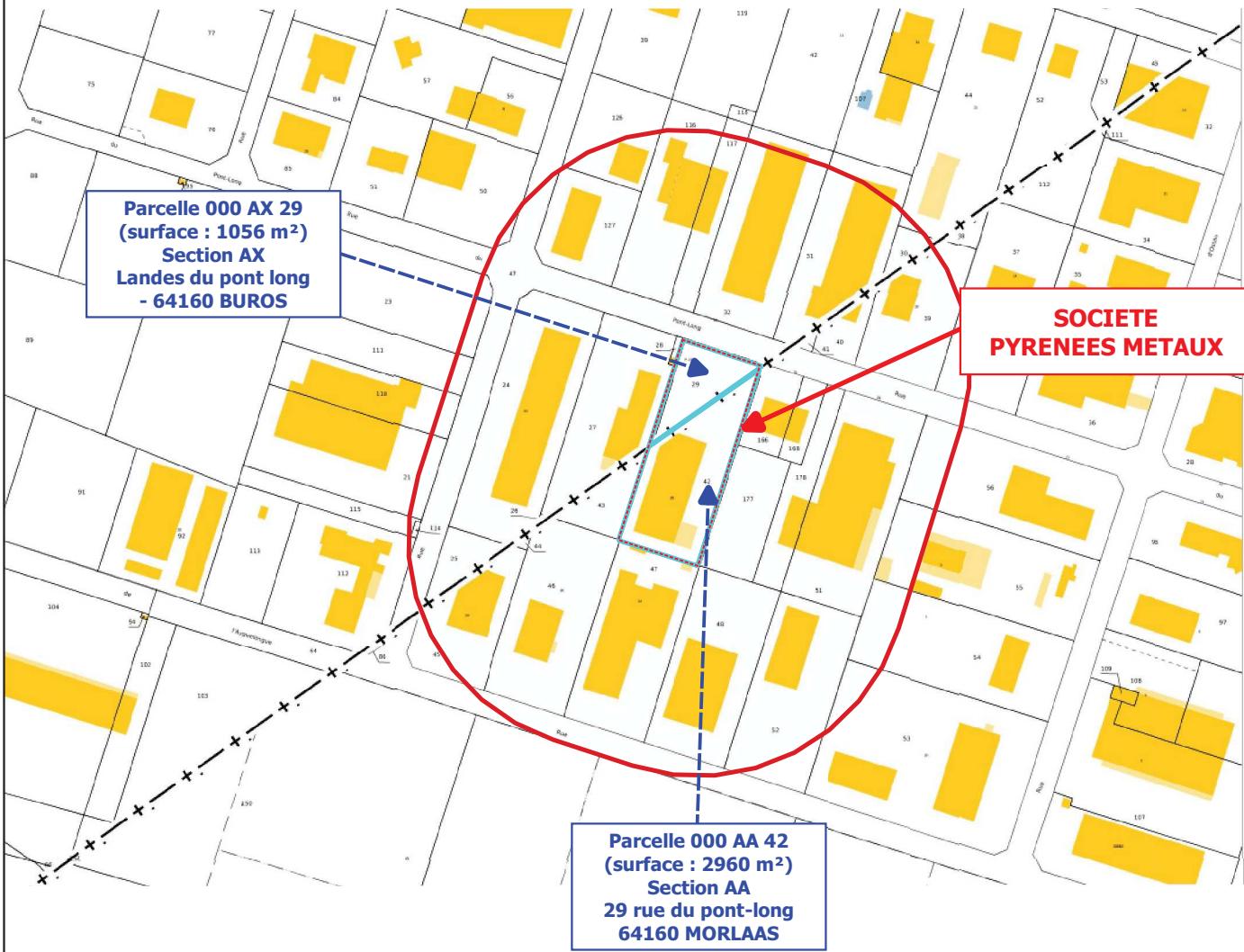


Légende :

- Limites du site Pyrénées Métaux
- Délimitation de la bande des 100 m aux abords du site
- Affectation des bâtiments et terrains voisins
- Cours d'eau

0	PYRENEES METAUX	13	TREFIMETAL
1	SIGNATURE	14	ETPM
2	ATLANTIC BARRIERES	15	BATIMENT DESAFFECTE / INOCCUPE
3	DENYS	16	PLIAFORM
4	BEARN TRANSMISSION	17	COURREGES FREDERIC TRANSPORT DEMENAGEMENT
5	BATIMENT DESAFFECTE / INOCCUPE	18	CTTV (CONTROLE TECHNIQUE) + SERVITED
6	ADOUR MANUTENTION	19	JC DECAUX AVENIR
7	CPIM SRL	20	TERAIN NU SANS OCCUPATION PERMANENTE (achat en cours par Pyrénées Métaux)
8	CONCESSIONNAIRE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS KOMATSU	21	TRANSPORTS CARVALHO
9	HABITATION	22	COSTEDOAT PATRICK
10	SARL GUY COLLINET	23	SPP CONCEPT
11	ACEI ELECTRONIQUE ET INSTRUMENTATION	24	ESTAC (site en construction)
12	TERRAIN INOCCUPE	25	B.T.P.S Pyrénées Bâtiment Travaux Publics Service

PLAN DE SITUATION AU 1/2000 DE LA SOCIETE PYRENEES METAUX AVEC DELIMITATION DE LA BANDE D'ETUDE DE 100 M AUX ABORDS DU SITE ET AFFECTATION DES CONSTRUCTIONS ET TERRAINS AVOISINANTS



Légende :

- Limites de propriété du site Pyrénées Métaux
- Parcelles cadastrales du site



**PLAN DE SITUATION AU 1/2500 DE LA SOCIETE PYRENEES METAUX
IMPLANTEE AU 23 RUE DU PONT-LONG 64160 MORLAAS - FRANCE**

(Source : fond cadastral - carte au 1/2500)

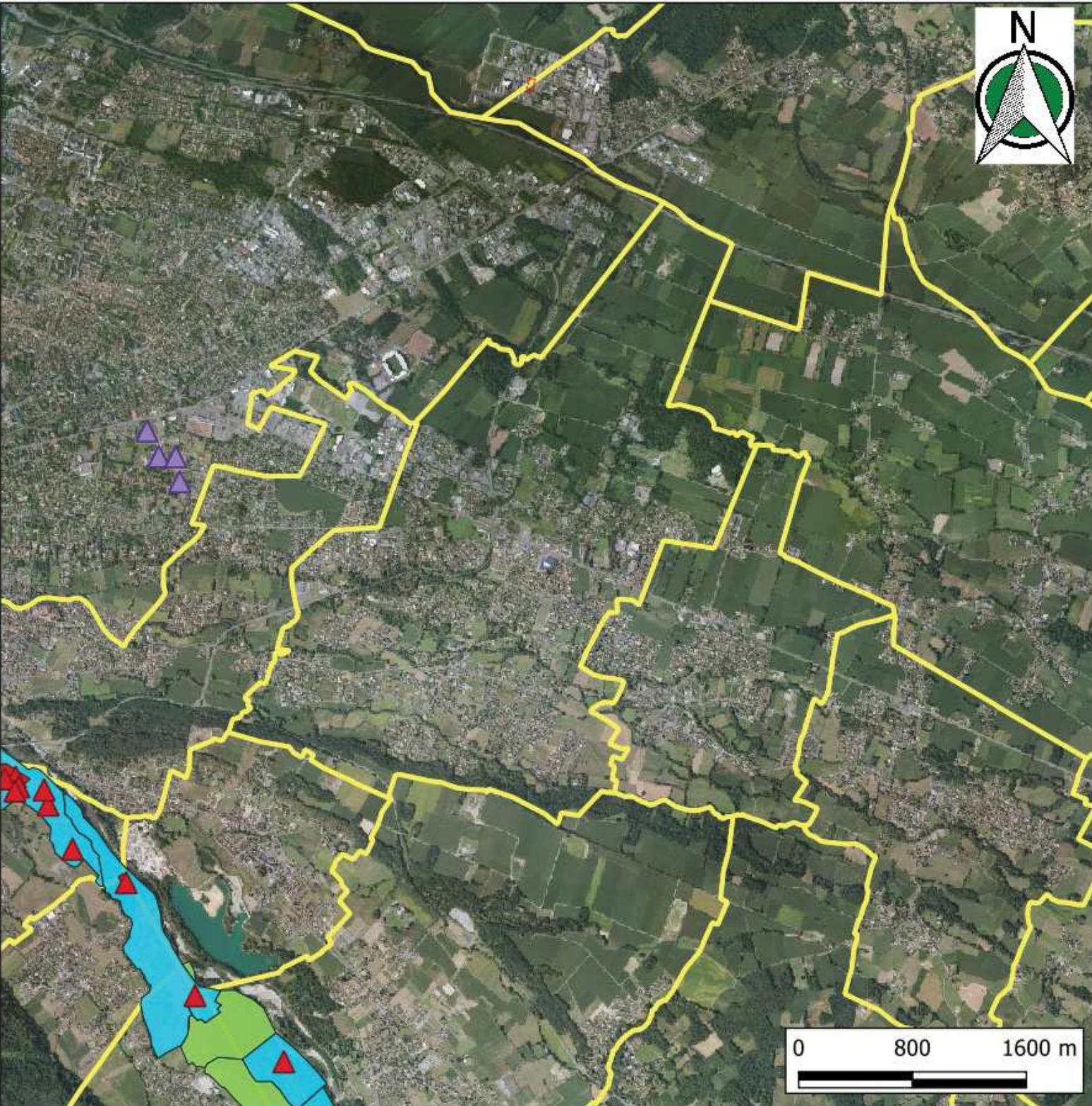


**PLAN DE SITUATION AU 1/2500 DE LA SOCIETE PYRENEES METAUX
IMPLANTEE AU 23 RUE DU PONT-LONG 64160 MORLAAS - FRANCE**

(Source : fond cadastral - carte au 1/2500)



0 800 1600 m



Légende :

- Implantation Pyrénées Métaux
- Limites de commune
- CAPTAGE - EAU PRIVATIF
- CAPTAGE - EAU COLLECTIF
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

PLAN DE SITUATION AU 1/25000 DE LA SOCIETE PYRENEES METAUX
IMPLANTEE AU 23 RUE DU PONT-LONG 64160 MORLAAS - FRANCE
PAR RAPPORT AUX CAPTAGES D'EAU COLLECTIFS ET PRIVATIFS PROCHES

APAVE SUDEUROPE SAS

Agence de Pau

ZI INDUSPAL
Avenue André Ampère
64 142 BILLERE Cédex

Tél. : 05.59.72.43.00

Email : franck.bertran@apave.com

Rapport envoyé exclusivement en
version dématérialisée à l'attention de
Mme Ambre PARIS au courriel suivant :
pyreneesmetaux@gmail.com

RAPPORT D'ESSAI



N° : 11683914-001-1 VERSION 1

DATE DU RAPPORT : 22/10/2020

Niveaux sonores émis dans l'environnement des ICPE en référence à l'arrêté du 23 janvier 1997

INSTALLATION(S) VERIFIEE(S)

SITE PYRENEES METAUX

LIEU D'INTERVENTION

PYRENEES METAUX
23 RUE DU PONT LONG

64 160 MORLAAS

DATE(S) D'INTERVENTION

19/10/2020

INTERVENANT(S)

Franck BERTRAN

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE

Franck BERTRAN- Chargé d'affaires

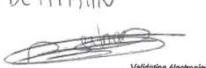
ACCOMPAGNE PAR

M. PARIS

RENDU COMPTE A

M. PARIS

SIGNATURE

F. BERTRAN

Validation électronique

Suivi des versions du rapport		
Version	Synthèse des modifications	Chapitre(s), Tableau(x) modifié(s)
1	Création du document	/

SOMMAIRE

1	SYNTHESE DES OBSERVATIONS	3
2	GENERALITES	4
2.1	Objectif	4
2.2	Référentiels réglementaires	4
2.3	Description du site	4
3	UTILISATION DU RAPPORT	5
4	PROTOCOLE D'INTERVENTION	6
4.1	Méthode de mesure	6
4.2	Conditions de fonctionnement de l'installation	6
4.3	Conditions environnementales	7
5	RESULTATS DES MESURAGES	8
5.1	Représentation graphique	8
5.2	Niveaux sonores mesurés en Zone à Émergence Réglementée	8
5.3	Niveaux sonores mesurés en Limite de Propriété	9
5.4	Tonalités marquées	9
6	CONCLUSION.....	10
7	COMMENTAIRES – AVIS - INTERPRETATION	10
Annexe 1 RELEVES METEOROLOGIQUES		11
Annexe 2 FEUILLES DE MESURAGE		12
Annexe 3 MATERIEL DE MESURES		18
Annexe 4 AUTOVERIFICATION DE L'APPAREILLAGE		19
Annexe 5 EXTRAIT DE L'ARRETE DU 23 JANVIER 1997		20
Annexe 6 DONNEES METEOROLOGIQUES		21

1 SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Le tableau ci dessous résume l'ensemble des observations :

N°§	Libellé	Observation période jour
5.2	Emergence en ZER	Conforme en tout point
5.3	Niveaux sonores en LP	Conforme en tout point
5.4	Tonalité marquée	Conforme en tout point

Tableau 1. Respect des exigences réglementaires

En zone à émergence réglementée (ZER), l'émergence est évaluée.

En limite de propriété (LP), le niveau sonore global est évalué.

Sur le plan ci-dessous, sont présentées **en vert les valeurs conformes**, **en rouge les valeurs non-conformes** et **en orange les valeurs non significatives ou avec avis suspendu**.

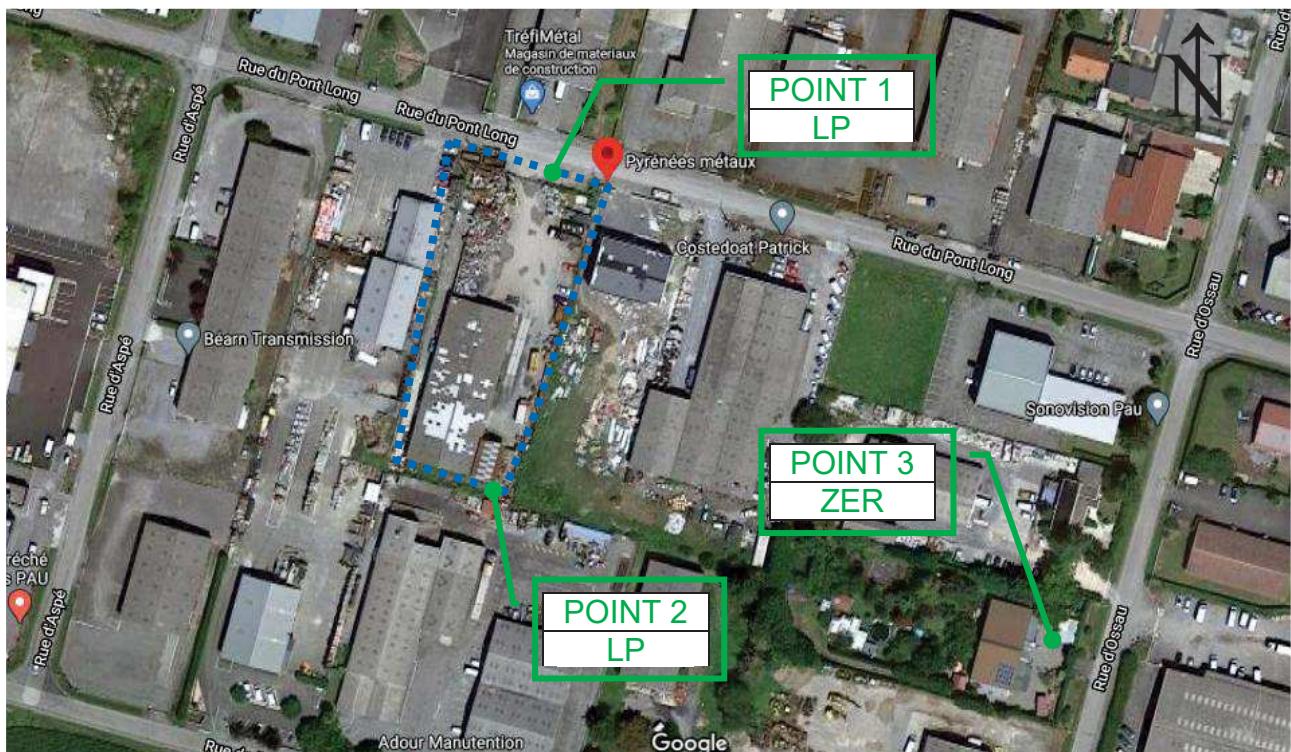


Figure 1. Points de mesures

2 GENERALITES

2.1 OBJECTIF

À la demande de la société PYRENEES METAUX, APAVE a procédé au mesurage des niveaux sonores engendrés dans l'environnement par son installation située 23 RUE DU PONT LONG - MORLAAS (64 160).

Le présent document a pour objet de présenter les conditions et résultats de mesurage et les comparer aux exigences réglementaires.

2.2 REFERENTIELS REGLEMENTAIRES

Les mesurages sont réalisés conformément à la méthode de mesures annexée à l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement (méthode d'expertise), ainsi qu'aux recommandations de la norme NF S 31-010, sans déroger à aucune de ses dispositions.

Les exigences réglementaires à respecter pour l'installation sont définies dans l'arrêté du 23 janvier 1997.

2.3 DESCRIPTION DU SITE

2.3.1 Description de l'établissement

Activités :

Activités de tri, de regroupement de tri ou préparation liés aux rubriques n°2711, 2713, 2714 et 2716 du Code de l'environnement

Implantation :

Le site est implanté au sein de la zone Artisanale de Morlaas-Berlanne et est entouré de plusieurs entreprises

Horaires de fonctionnement (informations fournies par le client) : Le site est ouvert de 8h-12h / 13h30-18h00

Sources sonores de l'établissement :

L'ensemble des équipements générateurs de bruit de l'établissement était en fonctionnement représentatif (informations fournies par le client).

Les principales sources sonores identifiées lors des mesures sont constituées par :

Source sonore identifiée	A proximité du point
Circulation de camion / Bip recul	LIM1
Vidage et triage des déchets dans benne avec Pelle KOWATSU PW200	LIM1
Compresseur	LIM2
Activités dans atelier	LIM1 et 2

Tableau 2. Sources sonores de l'établissement

2.3.2 Description de l'environnement du site

Zones d'habitation

Le site est implanté au sein d'une zone artisanale.

Il existe des habitations au sein de la zone au 40 rue d'Ossau à 100 m du site PYRENEES METAUX

Sources sonores indépendantes de l'établissement

L'ambiance sonore résiduelle, extérieure au fonctionnement de l'établissement, est due aux sources suivantes : Activités des entreprises de la ZA / circulation rue d'Ossau, Aspe et du Pont-Long / passage de trafic aérien civil et militaire (activité d'hélicoptère) / Nature- oiseaux - chiens

3 UTILISATION DU RAPPORT

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les résultats de mesure ne concernent que les zones examinées et ne sauraient être étendus à d'autres situations.

Le destinataire du rapport s'engage à ne pas l'utiliser pour un équipement ou un matériel qui n'est pas strictement identique à celui faisant l'objet de ce rapport.

Conformément à la convention de preuve acceptée par le client, ce rapport est diffusé exclusivement sous forme dématérialisée.

4 PROTOCOLE D'INTERVENTION

4.1 MÉTHODE DE MESURE

4.1.1 Procédure de mesurage

Le plan de mesurage est conforme en tout point à notre proposition n°A533549919.1.

Les mesures ont été réalisées en période diurne (7h-22h) avec l'ensemble des bruits habituels existant sur l'intervalle de mesurage. Les horaires de mesurage sont indiqués, pour chaque point, sur les graphiques joints en [annexe](#).

Ces mesures ont intégré les phases de fonctionnement suivantes :

Mesures dans les zones à émergence réglementée

- Mesure du bruit ambiant avec l'établissement en fonctionnement et recherche de la présence de tonalité marquée pour les phases de fonctionnement significatives.
- Mesure du bruit résiduel sans influence de l'établissement évaluée pendant un arrêt complet des installations.

Mesures en limite de propriété du site

- Mesure du bruit ambiant avec l'établissement en fonctionnement.

4.1.2 Emplacement des points de mesures

L'emplacement du(des) point(s) de mesures est précisé ci-dessous. (Voir plan au [§1](#))

Point de mesure	Type de point	Situation
LIM1	LP	Situé à l'entrée du site donnant sur la rue du Pont-Long
LIM2	LP	Situé au fond du site proche des rangements des barres de ferraille en direction de la ZER
ZER 1	ZER	Situé au 40 rue d'Ossau

Tableau 3. Emplacement des points de mesure

Les microphones des sonomètres sont positionnés à une hauteur de 1,5m.

4.1.3 Matériel de mesure utilisé

La liste des équipements de mesures et des logiciels de traitement utilisés est donnée en [annexe](#). Le matériel est homologué, vérifié par un organisme qualifié, et calibré avant et après les mesures.

Le matériel fait également l'objet d'une procédure d'auto-vérification, tous les 6 mois, conformément à la norme NF S 31-010 (voir méthodologie en [annexe](#)).

4.2 CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION

Il s'agit du premier contrôle de ces installations de la part de la société APAVE.

Les installations fonctionnaient de manière habituelle. Toutes les sources sonores potentielles recensées ont été enregistrées lors des mesures (informations fournies par le client)

4.3 CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

Les mesures ont été réalisées en conformité avec les exigences météorologiques de la norme NF S 31-010/A1 de décembre 2008 (cf. détail en [annexe](#)).

Les données météorologiques sont présentées en [annexe](#).

- Pour les points N° LIM1 et LIM2 :

L'influence des conditions météorologiques peut être considérée comme négligeable, la distance aux sources sonores étant inférieure ou de l'ordre de 40 m.

- Pour le point N° ZER 1 :

L'estimation des caractéristiques « U » pour le vent et « T » pour la température, ainsi que l'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques, sont indiquées dans le tableau ci-après conformément à la classification de la norme NF S 31-010/A1 :

Point de mesure	19/10/2020
	Jour
ZER 1	U 3 T 2 ⇒ -

Tableau 4. Influence de la météo

- Conditions défavorables pour la propagation sonore,
- Conditions défavorables pour la propagation sonore,
Z Conditions homogènes pour la propagation sonore,
+ Conditions favorables pour la propagation sonore,
++ Conditions favorables pour la propagation sonore.

5 RESULTATS DES MESURAGES

5.1 REPRESENTATION GRAPHIQUE

Les résultats des mesurages sont indiqués pour chaque point sur les planches jointes en [annexe](#). Ces planches font apparaître les informations suivantes :

- Graphique représentant l'évolution temporelle des niveaux sonores ;
- L_{Aeq} : niveau de pression acoustique continu équivalent dB(A) moyen sur une durée d'intégration donnée ;
- L_{xx} : niveau acoustique fractile exprimé en dB(A) (définition en [annexe](#)) ;
- Photo du point de mesure le cas échéant ;
- Sources de bruit mesurées.

5.2 NIVEAUX SONORES MESURES EN ZONE A ÉMERGENCE REGLEMENTEE

Il n'y a pas de ZER impactée par le bruit des installations.

Les valeurs du tableau de résultats ci-dessous sont arrondies à 0,5 dB(A) près selon la Norme NF S 31-010.

Point de mesure	Niveaux ambients		Niveaux résiduels		Indicateur retenu ¹	Émergences en dB(A)		Conformité ²
	L_{Aeq} en dB(A)	L_{50} en dB(A)	L_{Aeq} en dB(A)	L_{50} en dB(A)		Mesurée	Autorisée	
Période diurne 7h-22h								
ZER 1	55,5	48,0	52,5	45,0	L50	3	5	C

Tableau 5. Tableau de résultats en ZER

¹ Rappel sur le choix de l'indicateur conformément au paragraphe 2.5.b de l'annexe de l'Arrêté Ministériel du 23/01/97 :

- si la différence $L_{Aeq} - L_{50}$ est supérieure à 5dB(A) et compte tenu du caractère stable des sources sonores à caractériser, l'indicateur représentatif est constitué par l'indicateur acoustique L_{50}

- si la différence $L_{Aeq} - L_{50}$ est inférieure à 5dB(A), ou si les sources sonores présentent un caractère fluctuant, l'indicateur représentatif est constitué par l'indicateur acoustique L_{Aeq}

² NC : Non conforme

C : Conforme

NA : Non Applicable

NS : Non Significatif

AS : Avis Suspendu

5.3 NIVEAUX SONORES MESURES EN LIMITE DE PROPRIETE

Les valeurs du tableau de résultats ci-dessous sont arrondies à 0,5 dB(A) près selon la Norme NF S 31-010.

Emplacements	L_{Aeq} en dB(A)	Niveaux limites autorisés en dB(A) ³	Conformité ⁴
Période diurne 7h-22h			
LIM1	68	70	C
LIM2	56	70	C

Tableau 6. Tableau de résultats en limite de propriété

5.4 TONALITES MARQUEES

CONFORME

Une ou plusieurs tonalités marquées ont été détectées lors des mesures du bruit ambiant mais celle(s)-ci apparaît (apparaissent) moins de 30% du temps d'activités des installations.

³ Les niveaux limites indiqués sont issus de l'arrêté spécifique au site ou à l'arrêté ministériel du 23/01/1997

⁴ NC : Non conforme C : Conforme NA : Non Applicable NS : Non Significatif AS : Avis Suspendu

6 CONCLUSION

Les mesurages des niveaux sonores émis dans l'environnement effectués le **19/10/2020** dans les conditions spécifiées ci-avant ont permis de montrer que les installations respectent les critères définis par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

En effet : les niveaux en limite de propriété et les émergences sont conformes.

7 COMMENTAIRES – AVIS - INTERPRETATION

Le respect des valeurs d'émergence indique qu'il n'y a pas de potentiel de gêne pour le voisinage pour les conditions de mesures existantes lors de l'intervention.

ANNEXE 1 RELEVES METEOROLOGIQUES

Les données météorologiques du 19/10/2020 sont extraites de la station de Pau et du site meteociel.fr

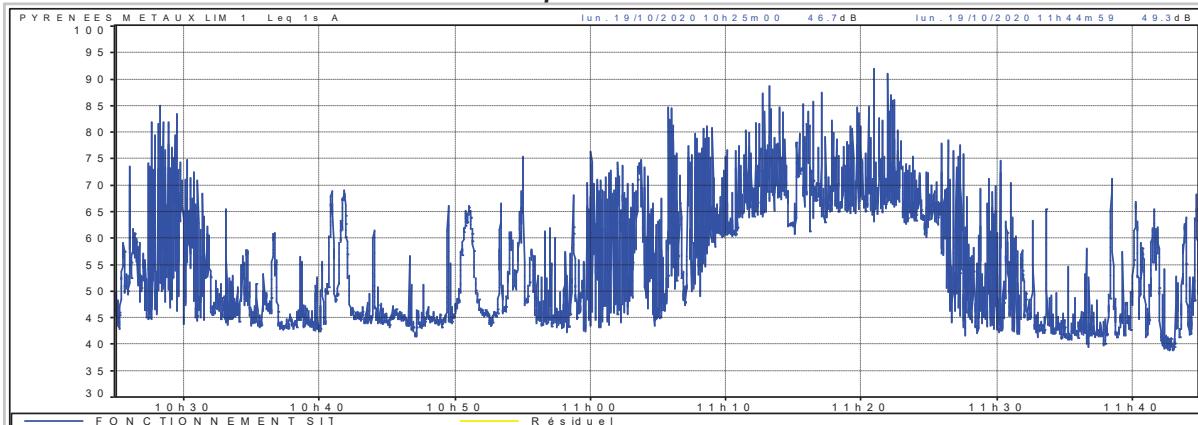
Heure locale	Néb.	Temps	Visi	Température	Humidité	Humidex	Windchill	Vent (rafales)		Pression	Précip. mm/h
23 h	8/8		40.5 km	15.1 °C	73%	16.4	14.2 °C		13 km/h (26 km/h)	1010.9 hPa	
22 h			40.6 km	14.4 °C	79%	16	13.4 °C		13 km/h (24 km/h)	1011.1 hPa	
21 h			35.2 km	14.2 °C	80%	15.8	13.7 °C		9 km/h (19 km/h)	1011.4 hPa	
20 h			43.2 km	15.2 °C	75%	16.8	14.8 °C		9 km/h (21 km/h)	1011.8 hPa	
19 h			52.1 km	16.9 °C	66%	18.3	16.6 °C		11 km/h (23 km/h)	1011.6 hPa	
18 h			47.1 km	18.7 °C	60%	20.3	18.5 °C		14 km/h (22 km/h)	1012 hPa	
17 h			18 km	19.8 °C	51%	20.7	19.8 °C		12 km/h (25 km/h)	1012.1 hPa	
16 h			50.1 km	21.7 °C	45%	22.6	21.7 °C		15 km/h (27 km/h)	1011.9 hPa	
15 h			16.8 km	22 °C	42%	22.6	22 °C		16 km/h (29 km/h)	1012.3 hPa	
14 h			38.8 km	21.9 °C	41%	22.2	21.9 °C		16 km/h (26 km/h)	1013 hPa	
13 h			27.5 km	23.1 °C	35%	23.1	23.1 °C		12 km/h (19 km/h)	1013.7 hPa	
12 h			54.3 km	19.3 °C	48%	19.6	19.3 °C		5 km/h (13 km/h)	1014.6 hPa	
11 h			23.3 km	15.4 °C	61%	15.7	15.4 °C		3 km/h (13 km/h)	1015.5 hPa	
10 h			59.5 km	12.2 °C	68%	12.2	12.1 °C		5 km/h (10 km/h)	1016 hPa	
9 h			54.9 km	8.3 °C	79%	8.3	7.4 °C		6 km/h (11 km/h)	1016.2 hPa	
8 h			60 km	6.6 °C	86%	6.6	5 °C		8 km/h (9 km/h)	1016.6 hPa	

ANNEXE 2 FEUILLES DE MESURAGE

POINT N°: LIM1

Type de point: Limite d'établissement
 Type de niveau: Niveau ambiant
 Période: Jour

Evolution temporelle du niveau sonore



Niveaux sonores par périodes

Tableau 1

Fichier	20201019_102120_115132_1.CMG					
Début	19/10/2020 10:25:00					
Fin	19/10/2020 11:44:59					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
PYRENEES METAUX LIM 1	Leq	A	dB	68,2	38,8	91,9

Observations :

Sources sonores propres au site

Circulations des camions / Bip recul / Vidage et tri dans bennes / travaux avec pelle KOWATSU PW200 / activités atelier

Sources sonores extérieures au site

Activités entreprises ZA / Circulation rue Ossau, Aspe et du Pont-Long / Oiseaux / chiens / trafic aérien



POINT N°: LIM1

Type de point: Limite d'établissement
 Type de niveau: Niveau ambiant
 Période: Jour

Analyse par bande de 1/3 d'octave

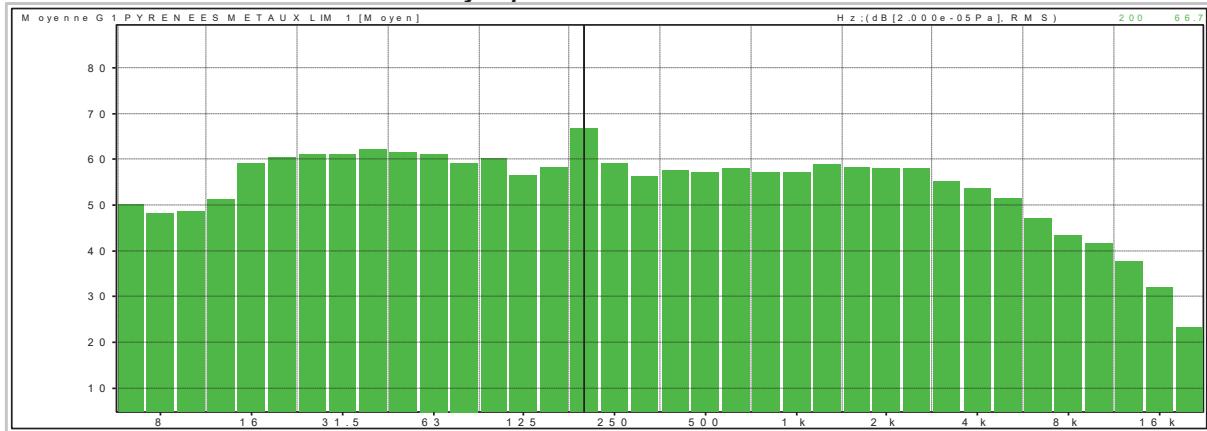


Tableau de mesure

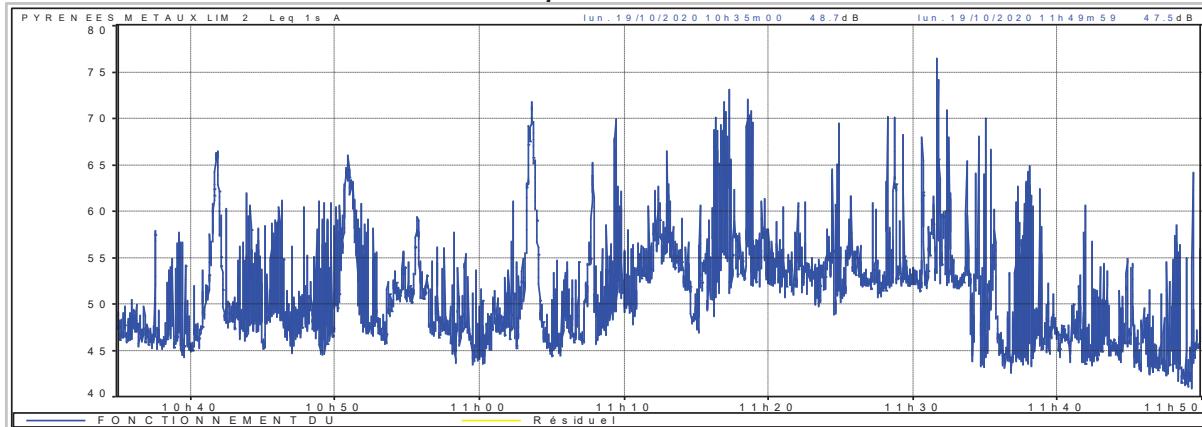
Tableau 1

Fichier	20201019_102120_115132_1.CMG			
Début	19/10/2020 10:25:00			
Fin	19/10/2020 11:45:00			
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 6.3Hz	Lin	dB	50,1
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 8Hz	Lin	dB	48,2
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 10Hz	Lin	dB	48,4
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 12.5Hz	Lin	dB	51,2
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 16Hz	Lin	dB	58,9
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 20Hz	Lin	dB	60,3
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 25Hz	Lin	dB	60,9
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 31.5Hz	Lin	dB	60,9
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 40Hz	Lin	dB	62,0
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 50Hz	Lin	dB	61,4
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 63Hz	Lin	dB	61,1
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 80Hz	Lin	dB	59,0
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 100Hz	Lin	dB	60,2
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 125Hz	Lin	dB	56,3
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 160Hz	Lin	dB	58,2
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 200Hz	Lin	dB	66,7
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 250Hz	Lin	dB	58,9
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 315Hz	Lin	dB	56,1
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 400Hz	Lin	dB	57,5
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 500Hz	Lin	dB	57,1
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 630Hz	Lin	dB	57,9
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 800Hz	Lin	dB	57,0
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 1kHz	Lin	dB	56,9
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 1.25kHz	Lin	dB	58,8
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 1.6kHz	Lin	dB	58,1
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 2kHz	Lin	dB	57,9
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 2.5kHz	Lin	dB	57,8
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 3.15kHz	Lin	dB	55,0
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 4kHz	Lin	dB	53,5
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 5kHz	Lin	dB	51,3
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 6.3kHz	Lin	dB	46,8
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 8kHz	Lin	dB	43,2
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 10kHz	Lin	dB	41,5
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 12.5kHz	Lin	dB	37,6
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 16kHz	Lin	dB	31,7
PYRENEES METAUX LIM 1	1/3 Oct 20kHz	Lin	dB	23,2

POINT N°: LIM2

Type de point: **Limite d'établissement**
 Type de niveau: **Niveau ambiant**
 Période: **Jour**

Evolution temporelle du niveau sonore



Niveaux sonores par périodes

Tableau 1

Fichier	20201019_102627_115822_1.CMG					
Début	19/10/2020 10:35:00					
Fin	19/10/2020 11:49:59					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
PYRENEES METAUX LIM 2	Leq	A	dB	55,8	40,8	76,4
						50,5

Observations :

Sources sonores propres au site

Circulations des camions / Bip recul / Vidage et tri dans bennes / travaux avec pelle KOWATSU PW200 / activités atelier

Sources sonores extérieures au site

Activités entreprises ZA / Circulation rue Ossau, Aspe et du Pont-Long / Oiseaux / chiens / trafic aérien



POINT N°: LIM2

Type de point: Limite d'établissement
 Type de niveau: Niveau ambiant
 Période: Jour

Analyse par bande de 1/3 d'octave

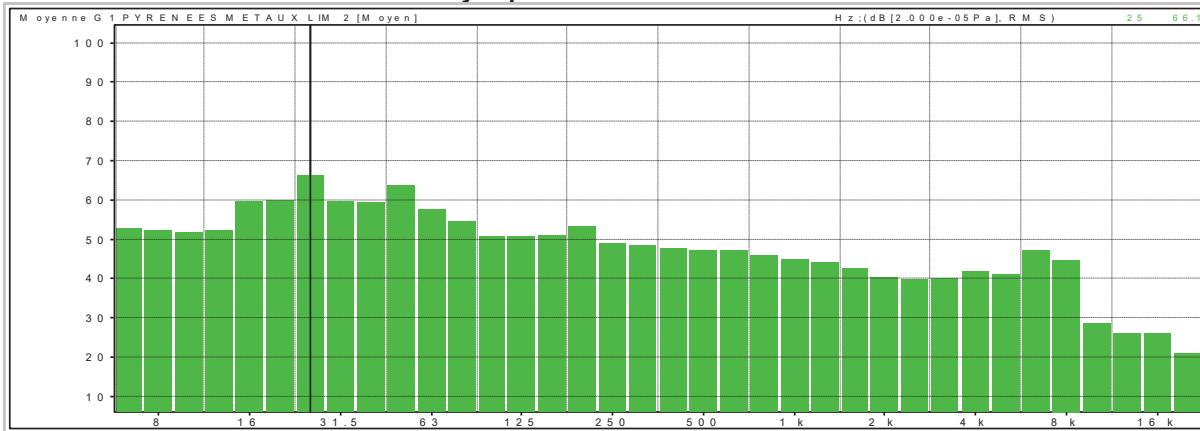


Tableau de mesure

Tableau 1

Fichier	20201019_102627_115822_1.CMG			
Début	19/10/2020 10:35:00			
Fin	19/10/2020 11:50:00			
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 6.3Hz	Lin	dB	52,5
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 8Hz	Lin	dB	52,2
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 10Hz	Lin	dB	51,8
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 12.5Hz	Lin	dB	52,1
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 16Hz	Lin	dB	59,5
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 20Hz	Lin	dB	59,6
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 25Hz	Lin	dB	66,1
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 31.5Hz	Lin	dB	59,4
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 40Hz	Lin	dB	59,3
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 50Hz	Lin	dB	63,7
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 63Hz	Lin	dB	57,5
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 80Hz	Lin	dB	54,4
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 100Hz	Lin	dB	50,6
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 125Hz	Lin	dB	50,7
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 160Hz	Lin	dB	50,9
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 200Hz	Lin	dB	53,1
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 250Hz	Lin	dB	48,8
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 315Hz	Lin	dB	48,3
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 400Hz	Lin	dB	47,6
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 500Hz	Lin	dB	47,1
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 630Hz	Lin	dB	47,0
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 800Hz	Lin	dB	45,9
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 1kHz	Lin	dB	44,7
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 1.25kHz	Lin	dB	43,9
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 1.6kHz	Lin	dB	42,5
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 2kHz	Lin	dB	40,3
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 2.5kHz	Lin	dB	39,6
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 3.15kHz	Lin	dB	39,7
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 4kHz	Lin	dB	41,6
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 5kHz	Lin	dB	40,8
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 6.3kHz	Lin	dB	46,8
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 8kHz	Lin	dB	44,6
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 10kHz	Lin	dB	28,5
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 12.5kHz	Lin	dB	25,8
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 16kHz	Lin	dB	26,0
PYRENEES METAUX LIM 2	1/3 Oct 20kHz	Lin	dB	20,7

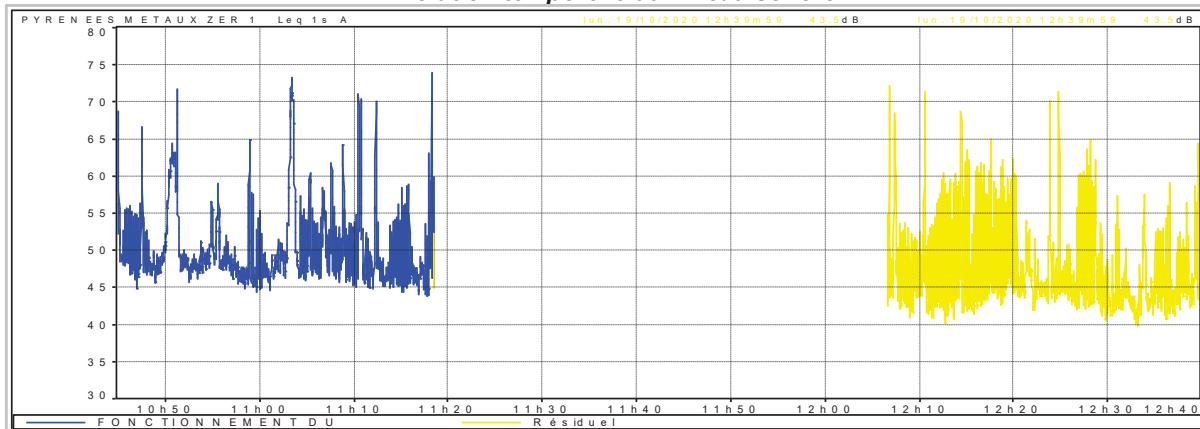
POINT N°: ZER1

Type de point: **Zone à émergence réglementée**

Type de niveau: **Niveau résiduel**

Période: **Jour**

Evolution temporelle du niveau sonore



Niveaux sonores par périodes

Tableau 1

Fichier	20201019_104226_111837_1.CMG			
Lieu	PYRENEES METAUX ZER 1			
Type de données	Leq			
Pondération	A			
Début	19/10/2020 10:45:00			
Fin	20/10/2020 12:40:00			
Source	Leq particulier	Lmin dB	Lmax dB	L50 dB
FONCTIONNEMENT DU SITE	55,6	43,8	73,9	48,2
Résiduel	52,6	39,8	72,1	45,1

Observations :

Sources sonores propres au site

Circulations des camions / Bip recul / Vidage et tri dans bennes / travaux avec pelle KOWATSU PW200 / activités atelier

Sources sonores extérieures au site

Activités entreprises ZA / Circulation rue Ossau, Aspe et du Pont-Long / Oiseaux / chiens / trafic aérien



POINT N°: ZER1

Type de point: Zone à émergence réglementée

Type de niveau: Niveau ambiant

Période: Jour

Analyse par bande de 1/3 d'octave

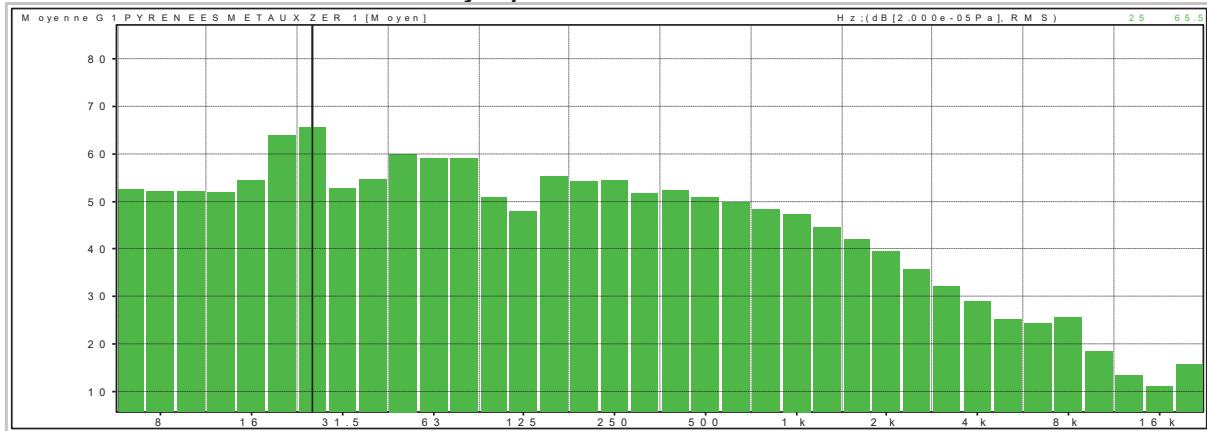


Tableau de mesure

Tableau 1

Fichier	20201019_104226_111837_1.CMG			
Début	19/10/2020 10:45:00			
Fin	19/10/2020 11:20:00			
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 6.3Hz	Lin	dB	50,9
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 8Hz	Lin	dB	51,0
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 10Hz	Lin	dB	51,4
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 12.5Hz	Lin	dB	52,7
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 16Hz	Lin	dB	59,3
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 20Hz	Lin	dB	60,8
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 25Hz	Lin	dB	60,0
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 31.5Hz	Lin	dB	57,1
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 40Hz	Lin	dB	55,4
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 50Hz	Lin	dB	60,6
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 63Hz	Lin	dB	57,1
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 80Hz	Lin	dB	54,6
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 100Hz	Lin	dB	53,7
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 125Hz	Lin	dB	52,0
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 160Hz	Lin	dB	50,0
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 200Hz	Lin	dB	49,7
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 250Hz	Lin	dB	52,2
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 315Hz	Lin	dB	49,5
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 400Hz	Lin	dB	48,7
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 500Hz	Lin	dB	48,1
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 630Hz	Lin	dB	48,6
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 800Hz	Lin	dB	47,2
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 1kHz	Lin	dB	46,8
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 1.25kHz	Lin	dB	44,5
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 1.6kHz	Lin	dB	42,3
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 2kHz	Lin	dB	39,4
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 2.5kHz	Lin	dB	36,3
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 3.15kHz	Lin	dB	37,5
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 4kHz	Lin	dB	38,5
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 5kHz	Lin	dB	37,3
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 6.3kHz	Lin	dB	36,5
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 8kHz	Lin	dB	37,5
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 10kHz	Lin	dB	30,9
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 12.5kHz	Lin	dB	26,8
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 16kHz	Lin	dB	25,7
PYRENEES METAUX ZER 1	1/3 Oct 20kHz	Lin	dB	34,5

ANNEXE 3 MATERIEL DE MESURES

MATERIEL DE MESURE UTILISE

Sonomètres et Exposimètres

Mise à jour : 06/08/20

MATERIEL	MARQUE	MODELE	CLASSE DE PRECISION	N° SERIE	LIMITE DE VALIDITE METROLOGIQUE	POINT DE MESURE
Sonomètre	01dB-Metrvib	FUSION	1	10966	30/01/2022	LIM1
Sonomètre	01dB-Metrvib	FUSION	1	12092	27/05/2021	ZER1
Sonomètre	01dB-Metrvib	FUSION	1	12093	27/05/2021	LIM2

Calibreurs

MATERIEL	MARQUE	TYPE	CLASSE DE PRECISION	N° SERIE	LIMITE DE VALIDITE
calibreur	01dB-Metrvib	CAL21	1	35054842	30/01/2022
calibreur		CAL31	1	87849	27/05/2021
calibreur		CAL31	1	87850	27/05/2021

Logiciels

Editeur	Référence	Version
01 dB	dB TRAIT	6.0.0 build 0

ANNEXE 4 AUTOVERIFICATION DE L'APPAREILLAGE

Extrait de l'Annexe A de la norme NF S 31-010.

Matériel nécessaire :

- le calibreur au moins de classe 1 associé au sonomètre contrôlé ;
- un contrôleur de sonomètre ;
- une impédance électrique équivalente à celle du microphone de mesure.

Les mesurages sont réalisés sur une durée minimale de 10s en Leq et/ou LAeq, sauf en ce qui concerne le calibrage pour lequel un temps plus court suffit.

La procédure de vérification consiste à établir un état initial du matériel et à contrôler périodiquement l'éventuelle dérive concernant les points suivants :

- linéarité en amplitude et réponse en fréquence ;
- pondération A ;
- bruit de fond électrique ;
- filtres.

La procédure (initiale ou courante) suivie est détaillée ci-après :

1) Examen visuel de l'appareil et en particulier du microphone et, le cas échéant, de la connectique.

2) Calibrage

Celui-ci est effectué, à l'aide d'un calibreur.

2 bis) Ajustage du calibrage

Si nécessaire, ajuster la valeur lue à la valeur nominale du calibreur, à 0,1 dB près.

Les mesurages des alinéas 3), 4) et 6) seront réalisés à l'aide d'un contrôleur.

3) Vérification de la linéarité en amplitude et réponse en fréquence

Les mesurages sont effectués sur une durée minimale de 10 s en LAeq.

Le sonomètre (ou la chaîne de mesure) est réglé sur la position globale A. Sans utiliser les éventuels autres filtres du sonomètre (ou de la chaîne de mesure), l'opérateur relève les valeurs correspondant aux niveaux émis par le contrôleur (44 dB, 74 dB et 94 dB) pour chaque fréquence délivrée par celui-ci.

Les niveaux 44 dB, 74 dB et 94 dB sont fournis à titre indicatif, le contrôleur peut délivrer des niveaux sensiblement différents.

4) Mesure lin ou C (en vue de la vérification de la pondération A)

Les mesurages sont effectués sur une durée minimale de 10s en Leq.

Le sonomètre (ou la chaîne de mesure) est réglé en linéaire ou en C, sans autre filtrage, et l'opérateur relève les valeurs pour chaque fréquence délivrée par le contrôleur.

5) Vérification du bruit de fond électrique dans la gamme la plus faible (le microphone est remplacé par une impédance électrique équivalente dans une enveloppe blindée).

EXEMPLE : Capacité pour microphones électrostatiques (valeur à préciser par le fournisseur).

Les mesurages sont effectués sur une durée minimale de 10 s en Leq par octave et LAeq en valeur globale.

6) Vérification des filtres d'octave

Les mesurages sont effectués sur une durée minimale de 10 s en Leq.

Le sonomètre (ou la chaîne de mesure) est réglé en linéaire ou en C, les filtres d'octave sont utilisés et l'opérateur relève, les valeurs pour chaque fréquence délivrées par le contrôleur.

ANNEXE 5 EXTRAIT DE L'ARRETE DU 23 JANVIER 1997

1 Émergences sonores à proximité des Zones à Émergence Réglementée

Les émissions sonores ne doivent pas engendrer une émergence (1) supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones à émergence réglementée (2).

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Émergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures, sauf dimanches et jours fériés	Émergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

(1) Émergence : différence entre les niveaux acoustiques du bruit ambiant (établissement et fonctionnement), et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'établissement). Dans le cas d'un établissement faisant l'objet d'une modification autorisée, le bruit résiduel exclut le bruit généré par l'ensemble de l'établissement modifié.

(2) Zones à émergence réglementée : intérieur des immeubles existants habités ou occupés par des tiers, zones constructibles définies par les documents d'urbanisme existant à la date de parution de l'arrêté d'autorisation.

2 Niveaux admissibles en limite de l'installation

L'arrêté préfectoral d'autorisation fixe, pour chacune des périodes de la journée (diurne et nocturne), les niveaux de bruit à ne pas dépasser en limites de propriété de l'établissement, déterminés de manière à assurer le respect des valeurs d'émergence admissibles.

Les valeurs fixées par l'arrêté d'autorisation ne peuvent excéder 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Indicateurs de mesure

De manière générale, l'indicateur de mesure utilisé est le niveau acoustique équivalent L_{Aeq} , exprimé en dB(A) et correspondant à la moyenne énergétique des niveaux sonores.

Pour certains cas particuliers, le niveau acoustique équivalent n'est pas adapté. Par exemple, lorsque l'on note la présence de bruits intermittents porteurs de beaucoup d'énergie, mais qui ont une durée d'apparition suffisamment faible pour ne pas présenter, à l'oreille, d'effet de masque du bruit de l'installation. Une telle situation se rencontre notamment en présence d'un trafic routier très discontinu.

On est dans ce cas, amener à prendre en compte l'indice fractile L_{50} qui correspond au niveau sonore dépassé pendant 50% du temps de mesure.

3 Définitions

Signification physique usuelle du L_{Aeq}

La signification physique la plus fréquemment citée pour le terme L_{Aeq} (t_1, t_2) est celle d'un niveau sonore fictif qui serait constant sur toute la durée (t_1, t_2) et contenant la même énergie sonore que le niveau fluctuant réellement observé.

Signification physique usuelle du L_{50} . L'indice statistique L_{50} correspond aux niveaux sonores dépassés pendant 50 % du temps de la mesure. Il correspond au niveau moyen (moyenne arithmétique par rapport au L_{Aeq} qui correspond à une moyenne énergétique).

Bruit ambiant

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches et éloignées.

Bruit particulier

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et qui peut être attribuée à une source déterminée, que l'on désire distinguer du bruit ambiant parce qu'il peut être l'objet d'une requête.

Au sens de l'article 1 de l'arrêté du 23 janvier 1997 c'est le bruit émis globalement par l'ensemble des activités exercées à l'intérieur de l'établissement (y compris engins et véhicules).

Bruit résiduel

Bruit ambiant, en l'absence du bruit particulier.

Selon l'article 2 de ce même arrêté, ce bruit résiduel exclut le bruit généré par l'ensemble de l'établissement modifié.

Tonalité marquée

Correspond à la perception d'une fréquence spécifique. Elle est caractérisée lorsque la différence de niveau entre une bande de tiers d'octave et les 2 bandes immédiatement inférieures et les 2 bandes immédiatement supérieures atteignent ou dépassent les niveaux de : 10 dB entre 50 Hz à 315 Hz ; 5 dB entre 400 Hz à 8000 Hz. Sa durée d'apparition ne peut excéder 30% de la durée de fonctionnement de l'établissement.

ANNEXE 6 DONNEES METEOROLOGIQUES

LÉGENDE MÉTÉOROLOGIQUE (extrait de la NF S 31-010/A1)

1 Action des conditions météorologiques sur la propagation sonore

L'influence des conditions météorologiques sur la propagation du bruit se traduit par la modification de la courbure des rayons sonores entre la source et le récepteur. Cet effet, détectable lorsque la distance source – récepteur atteint une quarantaine de mètres, devient significatif au delà de 100 mètres et est d'autant plus important que l'on s'éloigne de la source. Dans ces cas, il convient d'indiquer les conditions de vent et de température (appréciées sans mesures, par simple observation) et de sol (pour une distance source/récepteur comprise entre 40 et 100 mètres) selon le codage des tableaux suivants.

2 Appréciation qualitative des conditions météorologiques

À partir des tableaux 1 et 2 suivants, qui synthétisent les conditions aérodynamiques et thermiques observées sur le site, on détermine les coordonnées (U_i, T_i) de la grille d'analyse (tableau 3). On en déduit les conditions de propagation désignées par les sigles --, -, Z, + et ++.

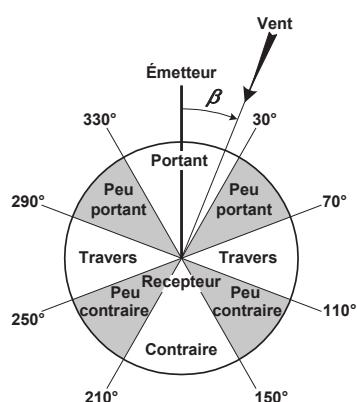


Figure 1 : caractéristique du vent par rapport à la direction source-recepteur

	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu portant	Portant
Vent fort	U1	U2	U3	U4	U5
Vent moyen	U2	U2	U3	U4	U4
Vent faible	U3	U3	U3	U3	U3

Tableau 1 : définition des conditions aérodynamiques

Période	Rayonnement/couverture nuageuse	Humidité	Vent	Ti
Jour	Fort	Sol sec	Faible ou moyen	T1
		Sol humide	Fort	T2
	Moyen à faible	Sol sec	Faible ou moyen ou fort	T2
		Sol humide	Faible ou moyen	T2
Période de lever ou de coucher du soleil				T3
Nuit	Ciel nuageux		Faible ou moyen ou fort	T4
	Ciel dégagé		Moyen ou fort	T4
			Faible	T5

Tableau 2 : définition des conditions thermiques

L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de la grille ci-après.

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	++	++
T5		+	+	++	

- Conditions défavorables pour la propagation sonore
- Conditions défavorables pour la propagation sonore
- Z Conditions homogènes pour la propagation sonore
- +
- ++ Conditions favorables pour la propagation sonore

Tableau 3 : grille d'analyse (U_i, T_i) des conditions de propagation acoustique

PIECE(S) JOINTE(S)

SANS OBJET



SOCIETE
PYRENEES METAUX

L'Aygue Longue

Le Luy du Béarn

L'Ousse des Bois

Ruisseau

0 250 500 m

Légende :

- Limites de propriété du site Pyrénées Métaux
- Délimitation de la bande des 100 m aux abords du site
- Cours d'eau
- Site Natura 2000 - Directive Habitat

PLAN DE SITUATION AU 1/20000 DE LA SOCIETE PYRENEES METAUX
IMPLANTEE AU 23 RUE DU PONT-LONG 64160 MORLAAS - FRANCE
VIS-A-VIS DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PROCHES
(Source : Géoportail)

Nota : La seule zone protégée identifiée à proximité est une zone Natura 2000 - Directive Habitats (FR7200781 - Gave de Pau).
La distance d'éloignement est de 1,575 km par rapport aux limites de propriété du site Pyrénées Métaux.

APAVE SUDEUROPE SAS

Agence de Toulouse

11 Rue Alexis Tocqueville

31200 TOULOUSE

Tél. : 05.61.37.62.62

Email : lem.sudouest@apave.com

PYRENEES METAUX
23 RUE DU PONT LONG
64160 MORLAAS**RAPPORT D'ESSAI**

N° : 12024756-001-1 VERSION 1

DATE DU RAPPORT : 29/06/2021

PRELEVEMENT D'EAU RESIDUAIRE (PONCTUEL)**LIEU D'INTERVENTION**

PYRENEES METAUX
23 RUE DU PONT LONG
64160 MORLAAS

DATE D'INTERVENTION

Date 03/06/2021

INTERVENANT(S)

F Corrihons

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE

F Corrihons - CHARGE D'AFFAIRE

ACCOMPAGNE PAR

Mme Paris

RENDU COMPTE A

Mme Paris

SIGNATURE

CORRIHONS F.



Validation électronique

Suivi des versions du rapport		
Version	Synthèse des modifications	Chapitre(s), Tableau(x) modifié(s)
1	Création du document	/
2	Ajout d'une mention sur la DBO5	1

SOMMAIRE

1	SYNTHESE DES OBSERVATIONS	3
2	GENERALITES	4
2.1	Objectif	4
2.2	Objet de l'essai.....	4
2.3	Exploitation du rapport	4
2.4	Textes de référence	4
3	PROTOCOLE D'INTERVENTION	5
3.1	Méthodologie	5
3.2	Conditions de prélèvement.....	5
4	RESULTATS	6
4.1	Echantillon prélevé Séparateur Hydrocarbure	6
5	DONNEES COMMUNIQUEES PAR LE CLIENT ET/OU REPRESENTANT	7
6	COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	8

Pièce(s) jointe(s)

1

1 SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Une observation est effectuée lorsque la concentration maximale, fixée par le référentiel réglementaire mentionné au chapitre 2.4 est atteinte ou dépassée, pour le paramètre considéré.

Tous les paramètres analysés respectent les valeurs limites réglementaires.

2 GENERALITES

2.1 OBJECTIF

Vous avez chargé Apave de Toulouse de procéder au prélèvement pour analyse des rejets aqueux issus de l'établissement afin de caractériser les pollutions émises.

- La prestation a été réalisée conformément au contenu défini dans notre proposition référencée N° A533854277.1

2.2 OBJET DE L'ESSAI

Les mesures et/ou prélèvements ont été réalisés au(x) point(s) suivant(s) :

- Séparateur hydrocarbure

2.3 EXPLOITATION DU RAPPORT

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les résultats du présent rapport d'essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document peuvent être couvertes par l'accréditation :

- les mesures et analyses couvertes par l'accréditation sont identifiées par le symbole #.
- les analyses couvertes par l'accréditation du laboratoire sous-traitant sont identifiées dans le(s) bulletin(s) joint(s).

2.4 TEXTES DE REFERENCE

Référentiel réglementaire :

- Arrêté du 6 juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2711 (déchets d'équipements électriques et électroniques), 2713 (métaux ou déchets de métaux non dangereux, alliage de métaux ou déchets d'alliage de métaux non dangereux), 2714 (déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois) ou 2716 (déchets non dangereux non inertes) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
-

Référentiel normatif :

- FD T 90-523-2 : Qualité de l'eau – Guide de prélèvement pour le suivi de la qualité des eaux dans l'environnement – Partie 2 : Prélèvement d'eau résiduaire

3 PROTOCOLE D'INTERVENTION

3.1 METHODOLOGIE

3.1.1 Prélèvement et constitution de l'échantillon soumis à analyse

L'échantillon a été constitué par mélange :

- d'un prélèvement continu d'une demi-heure effectués directement dans le(s) flacon(s).

3.1.2 Essais physico-chimiques sur site

Au moment du prélèvement, nous avons procédé à :

Détermination effectuée	Méthode	Norme
Température	Sonde	M.R03.1.02/01 (Méthode interne)
Potentiel d'Hydrogène pH	Electrométrie	NF EN ISO 10523
Conductivité	Electrométrie	NF EN 27888

3.1.3 Conservation et transport de(s) échantillon(s)

En fin d'intervention l'échantillon a été déposé dans une enceinte réfrigérée à une température de 5°C +/- 3°C pour acheminement au Laboratoire.

3.1.4 Analyses

L'échantillon a été confié à un laboratoire accrédité COFRAC pour analyse des paramètres suivants :

- pH
- Température
- Indice hydrocarbures (C10-C40) et (C5-C11)
- Indice ST-DCO
- MEST
- Arsenic
- Cadmium
- Chrome
- Cuivre
- Mercure
- Nickel
- Plomb
- Zinc

Les méthodes analytiques sont indiquées dans le(s) rapport(s) d'essai du laboratoire – Voir pièce(s) jointe(s).

3.2 CONDITIONS DE PRELEVEMENT

L'intervention a eu lieu par temps sec.

4 RESULTATS

4.1 ECHANTILLON PRELEVEE SEPARATEUR HYDROCARBURE

IDENTIFICATION DU PRÉLÈVEMENT						
Numéro Apave de l'échantillon : PM1						
Date et heure de prélèvement : 03/06/2021 à 9h30						
COFRAC [A]	Paramètre	Unité	Résultat	Limite (1)	C/NC (2) (3)	N° Obs (4)
	Température au moment du prélèvement	°C	17.4	30	C	-
	Potentiel d'Hydrogène pH	-	7.2	5,5 – 8.5	C	-
#	Température de mesure du pH	°C	21.5	-	SO	-
#	Indice ST-DCO	mg/l O ₂	311	2000	C	-
	DBO5	mg/l O ₂	47	800	C	-
	MEST	mg/l	21	600	C	-
#	Plomb total	mg/l Pb	0.04	0.1	C	-
#	Zinc total	mg/l Zn	0.29	0.8	C	-
#	Cuivre total	mg/l Cu	0.13	0.15	C	-
#	Cadmium total	mg/l Cd	<0.01	0.025	C	-
#	Chrome total	mg/l Cr	<0.01	0.1	C	-
#	Mercure total	µg/l Hg	<0.5	25	C	-
#	Nickel total	mg/l Ni	0.03	0.2	C	-
#	Arsenic total	mg/l As	<0.01	0.025	C	-
	METAUX TOTAUX (***) As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg	mg/l	0,51	15	C	-
#	Indice Hydrocarbures (C10-C40) et (C5-C11)	mg/l	2.67	10	C	-
#	Indice Phénol	µg/l	21	300	C	-

[A] Essai réalisé sur site

[B] L'échantillon a été confié à un laboratoire accrédité Cofrac – Voir pièce(s) jointe(s).

(1) Selon référentiel mentionné au paragraphe 2.4

(2) C : Conforme – NC : Non conforme – SO : Sans objet. Les déclarations de conformité sont couvertes par notre accréditation lorsque le prélèvement et l'analyse ont été réalisés sous accréditation.

(3) A défaut d'une position définie par le ministère chargé de l'environnement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat pour déclarer ou non le dépassement de la valeur limite.

(4) Le libellé de l'observation figure au §1

* Azote global = NKT + N-NO₃ + N-NO₂ (seuls les éléments quantifiés sont pris en compte)

** METAUX TOXIQUES = 50Hg + 10As + 50Cd + 10Pb + 1Zn + 5Ni + 5Cu + 1Cr (seuls les éléments quantifiés sont pris en compte)

*** METAUX TOTAUX : Somme de tous les métaux quantifiés

5 DONNEES COMMUNIQUEES PAR LE CLIENT ET/OU REPRESENTANT

- Données communiquées
Identification du lieu de prélèvement

*Données présentes dans le rapport ou figurant sur la fiche terrain disponible sur demande

6 COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Les informations ci-dessous ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC

Les valeurs obtenues ont été comparées aux valeurs limites dans le cas où le flux est important (voir ci-dessous) mais celui-ci semble bien inférieur aux différents flux cités.

Substances spécifiques du secteur d'activité (uniquement dans le cas où l'information préalable mentionne le risque de leur présence)			
	N° CAS	Code SANDRE	
Arsenic et ses composés (en As)	7440-38-2	1369	25 µg/l si le rejet dépasse 0,5g/j
Cadmium et ses composés	7440-43-9	1388	25 µg/l
Chrome et ses composés (dont chrome hexavalent et ses composés exprimés en chrome)	7440-47-3	1389	0,1 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j (dont Cr6+ : 50µg/l)
Cuivre et ses composés (en Cu)	7440-50-8	1392	0,150mg/l si le rejet dépasse 5 g/j
Mercure et ses composés (en Hg)	7439-97-6	1387	25 µg/l
Nickel et ses composés	7440-02-0	1386	0,2 mg/l si le rejet dépasse 5g/j
Plomb et ses composés (en Pb)	7439-92-1	1382	0,1 mg/l si le rejet dépasse 5g/j
Zinc et ses composés (en Zn)	7440-66-6	1383	0,8mg/l si le rejet dépasse 20 g/j
Fluor et composés (en F) (dont fluorures)	-	-	15 mg/l
Indice phénols	108-95-2	1440	0,3 mg/l

Cyanures libres	57-12-5	1084	0,1 mg/l
Hydrocarbures totaux	-	7009	10 mg/l
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)		1117	
Benzo(a)pyrène	50-32-8	1115	
Somme Benzo(b)fluoranthène + Benzo(k)fluoranthène	205-99-2 / 207-08-9	-	25 µg/l (somme des 5 composés visés)
Somme Benzo(g, h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	191-24-2 / 193-39-5	-	
Composés organiques halogénés (en AOX ou EOX) ou halogènes des composés organiques absorbables (AOX)	-	1106	1 mg/l

PIECE(S) JOINTE(S)

Rapport d'analyses

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur Fabien CORRIHONS
11, Rue Alexis Tocqueville
31200 TOULOUSE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21E110558

Version du : 14/06/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-130987-01

Date de réception technique : 07/06/2021

Référence Dossier : N° Projet : A533549919.1
Nom Projet : Pyrénées Métaux
Nom Commande : Pyrénées Métaux
Référence Commande : 4139997

Première date de réception physique : 05/06/2021

Coordinateur de Projets Clients : Jean-Paul Klaser / JeanPaulKlaser@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	
001	Eau chargée/Résiduaire	(EC)	PM1

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21E110558

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-130987-01

Version du : 14/06/2021

Référence Dossier : N° Projet : A533549919.1

Date de réception technique : 07/06/2021

Nom Projet : Pyrénées Métaux

Première date de réception physique : 05/06/2021

Nom Commande : Pyrénées Métaux

Référence Commande : 4139997

N° Echantillon

001

Référence client :

PM1

Matrice :

EC

Date de prélèvement :

07/06/2021

Date de début d'analyse :

13.9°C

Température de l'air de l'enceinte :

Analyses immédiates

LS009 : Mesure du pH

pH ▲ # 7.2 ±0.36

Température de mesure du pH

°C 21.5

LS010 : Matières en Suspension (MES) par filtration

mg/l ▲ # 81 ±16

Indices de pollution

LS18L : Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)

mg O₂/l * 311 ±62

LSB9H : Détermination de la Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)

mg O₂/l * 47 ±16

DBO-5

Mesure dilution 1

LS480 : Indice phénol

μg/l * 47

mg O₂/l * 21 ±6

Métaux

LS488 : Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux

mg/l * Fait

LS428 : Arsenic (As)

mg/l * <0.01

LS433 : Cadmium (Cd)

mg/l * <0.01

LS435 : Chrome (Cr)

mg/l * <0.01

LS437 : Cuivre (Cu)

mg/l * 0.13 ±0.026

LS444 : Nickel (Ni)

mg/l * 0.03 ±0.006

LS446 : Plomb (Pb)

mg/l * 0.04 ±0.014

LS459 : Zinc (Zn)

mg/l * 0.29 ±0.058

LS574 : Mercure (Hg)

μg/l * <0.5

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21E110558

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-130987-01

Version du : 14/06/2021

Date de réception technique : 07/06/2021

Première date de réception physique : 05/06/2021

Référence Dossier : N° Projet : A533549919.1

Nom Projet : Pyrénées Métaux

Nom Commande : Pyrénées Métaux

Référence Commande : 4139997

N° Echantillon

001

Référence client :

PM1

Matrice :

EC

Date de prélèvement :

07/06/2021

Date de début d'analyse :

13.9°C

Température de l'air de l'enceinte :

Hydrocarbures totaux

LS578 : Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	*	2.50 ±0.500		
--	------	---	-------------	--	--

Composés Volatils

LS4P1 : Indice hydrocarbures volatils (C5-C10)	µg/l	170			
C5 - C8 inclus	µg/l	<30.0			
> C8 - C10 inclus	µg/l				
Somme C5 - C10	µg/l	170			

Calculs

LS02C : Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg	mg/l	0.51			
---	------	------	--	--	--

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21E110558

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-130987-01

Version du : 14/06/2021

Date de réception technique : 07/06/2021

Première date de réception physique : 05/06/2021

Référence Dossier : N° Projet : A533549919.1

Nom Projet : Pyrénées Métaux

Nom Commande : Pyrénées Métaux

Référence Commande : 4139997

Observations	N° Ech	Réf client
DBO : Essai réalisé avec suppression de la nitrification par ajout d'ATU	(001)	PM1
DBO : Essai soumis à 1 dilution(s)	(001)	PM1
DBO : La décongélation de l'échantillon a excédé 16H.	(001)	PM1
DBO : L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée par le laboratoire, à réception .	(001)	PM1
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ réglementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg pour le(s) paramètre(s) Arsenic (As), Cadmium (Cd), Chrome (Cr), Mercure (Hg) est LQ labo/2	(001)	PM1
La conformité relative à la température relevée pendant le transport des échantillons n'est pas remplie.	(001)	PM1
La date de prélèvement n'étant pas renseignée conformément aux exigences normatives et réglementaires, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir de la veille de la date de réception par le laboratoire.	(001)	PM1
L'accréditation a été retirée pour l'analyse identifiée par le symbole ▲. Par conséquent, celle-ci n'est ni présumée conforme au référentiel d'accréditation ni couverte par les accords de reconnaissance internationaux.	(001)	PM1
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par # et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.	(001)	PM1

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21E110558

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-130987-01

Version du : 14/06/2021

Date de réception technique : 07/06/2021

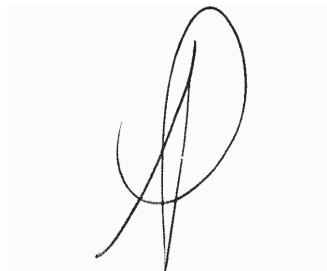
Première date de réception physique : 05/06/2021

Référence Dossier : N° Projet : A533549919.1

Nom Projet : Pyrénées Métaux

Nom Commande : Pyrénées Métaux

Référence Commande : 4139997



Jean-Paul Klaser

Chef d'Equipe Coordinateur de Projets

Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.
L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec $k = 2$) sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Annexe technique

Dossier N° :21E110558

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-130987-01

Emetteur : M. Fabien CORRIHONS

Commande EOL : 006-10514-736619

Nom projet :

Référence commande : 4139997

Eau chargée/Résiduaire

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LS009	Mesure du pH pH Température de mesure du pH	Potentiométrie - NF EN ISO 10523		°C	Eurofins Analyses pour l'Environnement France
LS010	Matières en Suspension (MES) par filtration	Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	2	mg/l	
LS02C	Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg	Calcul - Calcul		mg/l	
LS18L	Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	10	mg O2/l	
LS428	Arsenic (As)	ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	0.01	mg/l	Eurofins Analyses pour l'Environnement France
LS433	Cadmium (Cd)		0.01	mg/l	
LS435	Chrome (Cr)		0.01	mg/l	
LS437	Cuivre (Cu)		0.02	mg/l	
LS444	Nickel (Ni)		0.01	mg/l	
LS446	Plomb (Pb)		0.01	mg/l	
LS459	Zinc (Zn)		0.02	mg/l	
LS480	Indice phénol	Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	10	µg/l	
LS488	Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux	Digestion acide - NF EN ISO 15587-2			
LS4P1	Indice hydrocarbures volatils (C5-C10) C5 - C8 inclus > C8 - C10 inclus Somme C5 - C10	HS - GC/MS - Méthode interne	30	µg/l µg/l µg/l	Eurofins Analyses pour l'Environnement France
LS574	Mercure (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852			
LS578	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2			
LSB9H	Détermination de la Demande Biochimique en Oxygène (DBO5) DBO-5 Mesure dilution 1	Electrométrie [Electrochimie] - NF EN ISO 5815-1	3	mg O2/l	

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 21E110558

N° de rapport d'analyse : AR-21-LK-130987-01

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-736619

Nom projet : N° Projet : A533549919.1

Référence commande : 4139997

Pyrénées Métaux

Nom Commande : Pyrénées Métaux

Eau chargée/Résiduaire

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	PM1		05/06/2021	07/06/2021		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

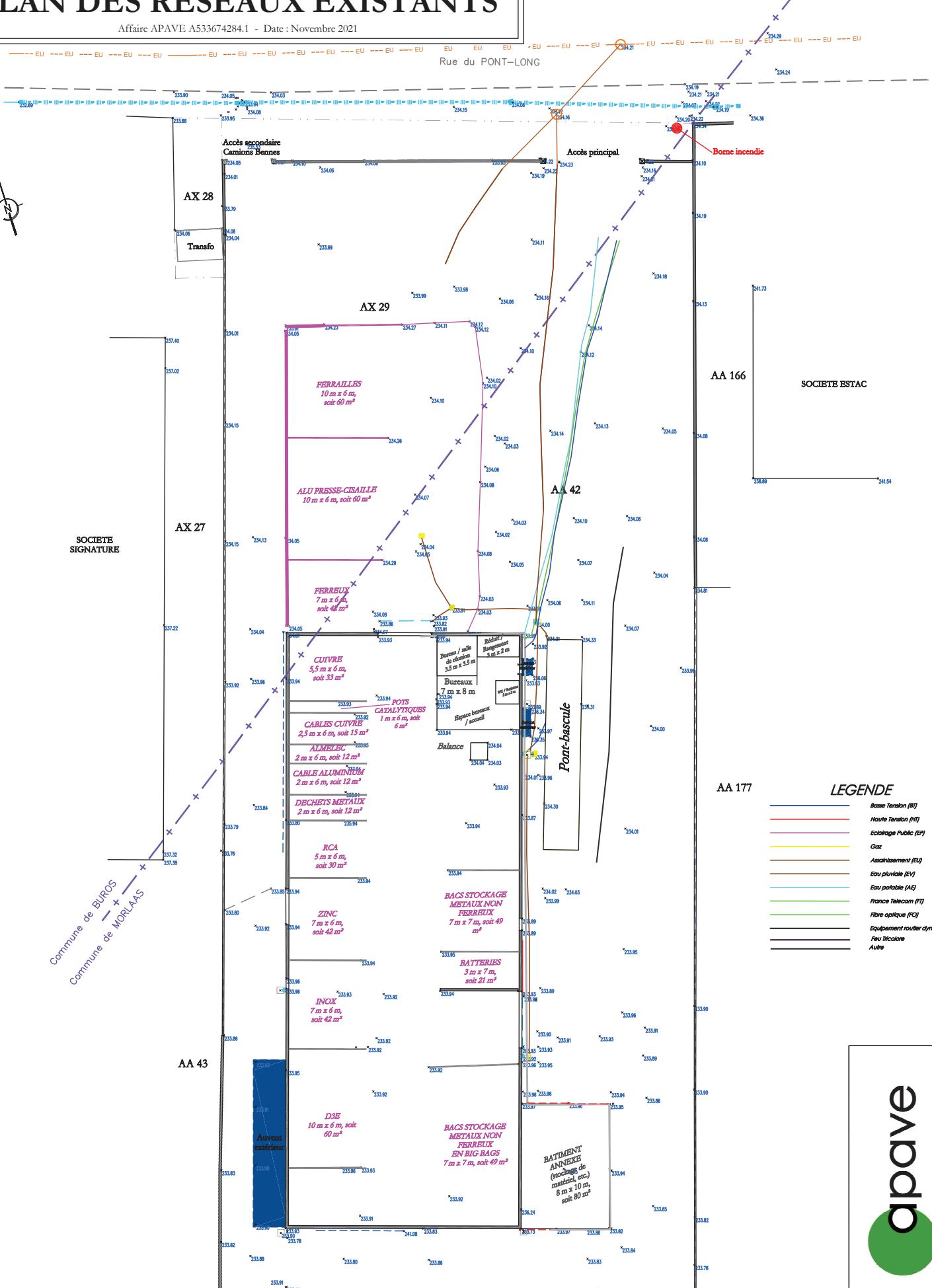
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Propriété de la Société PYRENEES METAUX

PLAN DES RESEAUX EXISTANTS

Affaire APAVE A533674284.1 - Date : Novembre 2021



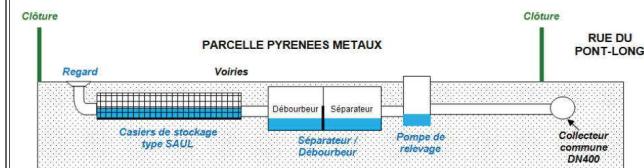
Département des Pyrénées-Atlantiques
Communes de BUROS et MORLAAS

Sections AA et AX - Rue du Pont-Long

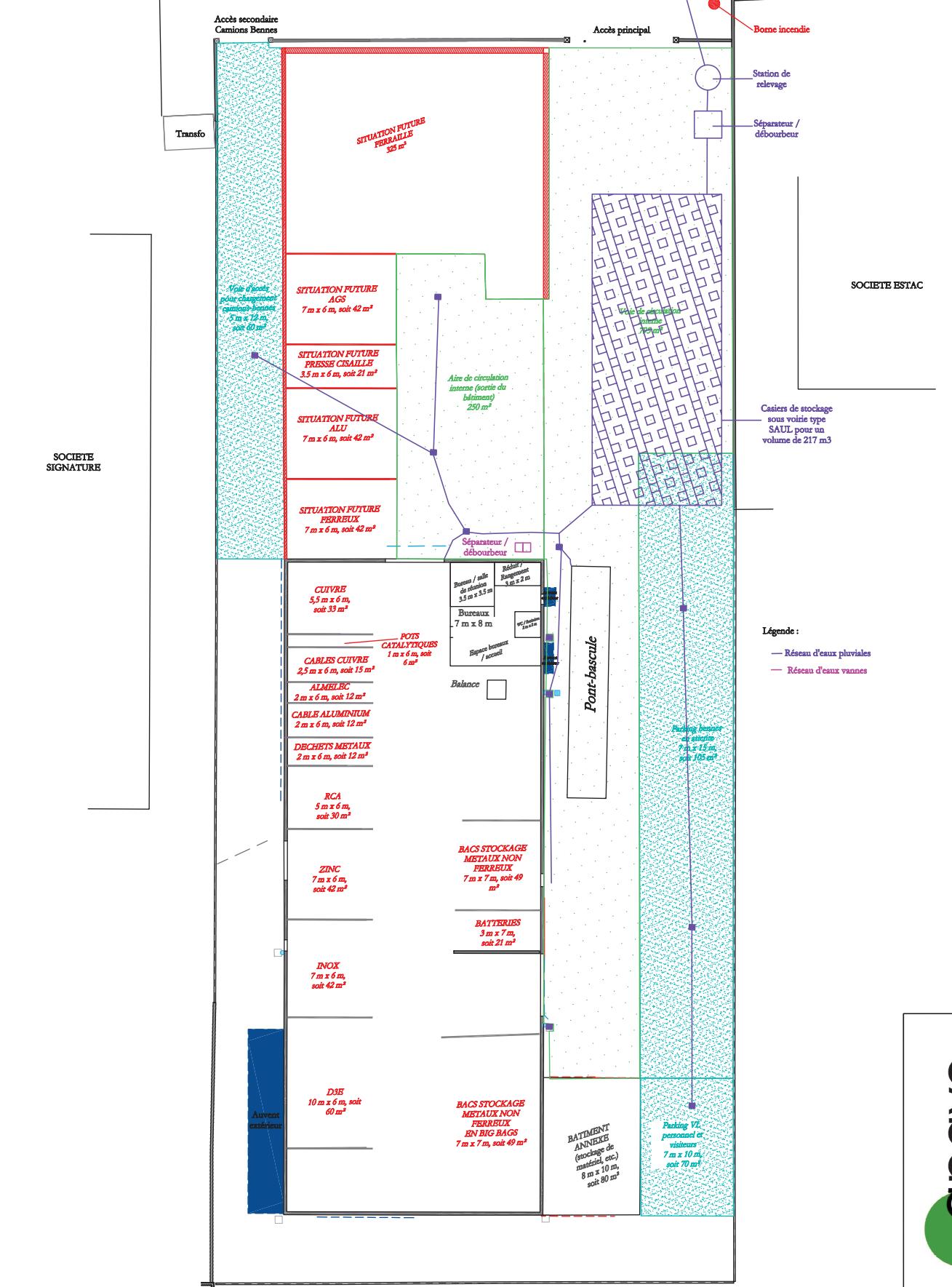
Propriété de la Société PYRENEES METAUX
PLAN PROJET DES RESEAUX EXISTANTS

Affaire APAVE A533674284.1 - Date : Janvier 2022

Ce plan est en cours de construction. Il présente le principe du futur réseau et sera amené à évoluer en fonction des consultations de fournisseurs.



Rue du PONT-LONG



apave

**ANNEXE A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION
EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

**DOSSIER DE REGULARISATION D'UNE ACTIVITE EXISTANTE DE TRANSIT, REGROUPEMENT OU TRI DE
DECHETS DANGEREUX AU TITRE DE LA RUBRIQUE 2718.2 ET DE DECHETS NON DANGEREUX AU TITRE DE
LA RUBRIQUE 2713.2 DE LA NOMENCLATURE ICPE**

SOCIETE PYRENEES METAUX

23 RUE DU POINT-LONG – Z.I. DE BERLANNE – 64 160 MORLAAS

Informations complémentaires au formulaire – Partie 6

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Nuisances - Engendre - t -il des déplacements/des trafics ?

Le trafic routier associé à l'amenée des déchets sur site, et l'enlèvement des déchets pour leur évacuation vers leurs centres de prise en charge est estimé à 50-80 véhicules / jour en moyenne. Sur cet effectif, le trafic des camions-bennes ne représente qu'environ 25% du trafic. L'organisation des enlèvements des déchets est optimisée afin de limiter le nombre de camions-bennes employés pour l'enlèvement des déchets sur le site.

Les principaux centres de prises en charge des déchets en partenariat actuel avec la société Pyrénées Métaux sont répartis comme le décrit le tableau ci-après. Cette liste de partenaire peut être amenée à évoluer dans le temps.

Concernant les déchets dangereux :	Concernant les déchets non dangereux :
<p>Evacuation des pots catalytiques chez :</p> <ul style="list-style-type: none">- ORAMET RECYCLAGE (1 impasse Louis Saillant, Vaulx-en-Velin – distance à parcourir ≈ 760 km)- GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT GDE (39 route de la Landotte, Izon – distance à parcourir ≈ 225 km) <p>Evacuation des batteries usagées chez :</p> <ul style="list-style-type: none">- PHENIX RECYCLAGE (69 rue Ambroise, Saint Martin de Seignanx – distance à parcourir ≈ 125 km)- SIRMET (avenue Henri de Luc, Boulazac – distance à parcourir ≈ 340 km).	<ul style="list-style-type: none">- RECUMAS SL (Poligon ind moli de les planes, c/rec del moli 3.5 - 08470 Sant Celoni – Espagne – distance à parcourir ≈ 520 km)- CHATARRAS IRUNA (ctra arazuri iza km 1- 31160 Orkoién – Espagne – distance à parcourir ≈ 240 km)- FERIMET (CL LLANCA ,15 - 08015 Barcelona – Espagne – distance à parcourir ≈ 560 km)- GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT GDE (39 route de la Landotte, Izon – distance à parcourir ≈ 225 km)- SIRMET (avenue Henri de Luc, Boulazac – distance à parcourir ≈ 340 km)- ARD CLOSMENIL (chemin de Laroutiere - 14310 Tracy Bocage – distance à parcourir ≈ 810 km)

Les camions bennes rejoignent ces sites de revalorisation en empruntant l'autoroute A64 depuis la sortie Pau Centre. Pour rejoindre la sortie Pau Centre, ils transitent préférentiellement par la RD943 et de la RD938.

Informations complémentaires au formulaire – Partie 8

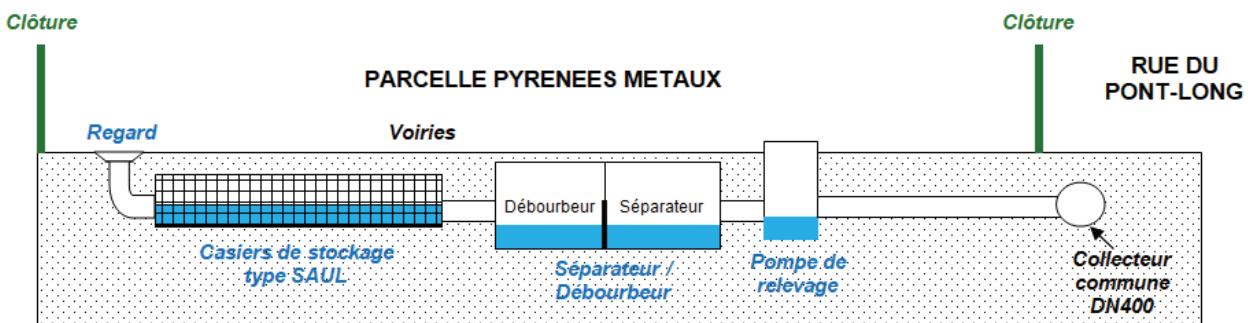
8.2 Autres annexes

Compléments d'information au plan version projet du futur réseau d'eaux pluviales du site :

Une note de dimensionnement a été établie afin d'évaluer le volume d'eaux pluviales à gérer dans la future configuration du site. Cette note de dimensionnement a pris en référence la réglementation ICPE applicable sur le site, ainsi que la réglementation de l'urbanisme applicable.

Ainsi le dimensionnement futur du réseau d'eaux pluviales permettra de gérer à la fois le volume attendu d'eau pluviale selon la période de référence requise, un volume mort tel qu'exigé par la réglementation, ainsi que les volumes d'eaux à prendre en compte en cas de sinistre.

Le principe du futur réseau est schématisé ci-après :



Le réseau d'eaux pluviales permettra de récupérer les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées du site (toitures, voies de circulation et parking, aires de stockage extérieures, etc.). Ces eaux seront collectées dans un système de stockage sous voirie type SAUL dimensionné en conséquence (volume évalué à 217 m³). En sortie de ces casiers SAUL, les eaux pluviales collectées seront renvoyées vers un débouleur / séparateur. Puis par le biais d'une station de relevage, elles seront ensuite envoyées vers le réseau de collecte de la commune passant devant le site.

Le débouleur/séparateur et/ou la station de relevage seront pourvus de sécurité afin de pouvoir isoler le site en cas d'incident, et ainsi confiner une possible pollution ou des eaux incendie le cas échéant.

Le plan présenté dans le cadre de la présente évaluation au cas par cas présente le principe vers lequel s'oriente le projet. L'implantation des installations sera susceptible d'évoluer en fonction des consultations des fournisseurs qui engageront les travaux.

Les eaux du bâtiment (assainissement) sont traitées de manière séparative des eaux pluviales.